



Le cégep, une force d'avenir pour le Québec

Plan de développement
du réseau collégial public

Fédération
© des
cégeps

Les cégeps. Exigeants, parce que le monde l'est.



Le cégep, une force d'avenir pour le Québec

Plan de développement
du réseau collégial public

Coordination, recherche et rédaction

Caroline Tessier

Collaboration à la recherche

Viviane Fiedos
Isabelle Laurent
Véronique Raymond
Lucie Varin

Travaux de secrétariat

Viviane Brouillard

Révision linguistique

Christian Van Nuffel
avec la collaboration de
Rolande LeBlanc Vadeboncœur

Conception graphique

Quatuor Communication

Illustration de la couverture*

Stéphanie Champagne, Cégep de Saint-Laurent

Photographies*

Anne-Marie Couture, Cégep de Sainte-Foy
Mélanie Dussault, Cégep de Matane
Louise-Andrée Lambert, Cégep de Matane
Valérie Legrand, Cégep Marie-Victorin
Sylvie Nobert, Cégep de Matane

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
1^{er} trimestre 2003
ISBN 2-89100-124-9
PA 44-03

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2P 1E7
Téléphone : (514) 381-8631
Télécopieur : (514) 381-2263
comm@fedcegeps.qc.ca

Les orientations et les propositions de ce document ont été adoptées par le conseil d'administration de la Fédération des cégeps le 13 mars et le 15 octobre 2002.

© Fédération des cégeps

Cette publication peut être consultée sur le site Internet de la Fédération des cégeps à l'adresse suivante : www.fedcegeps.qc.ca.

* L'illustration de la couverture et les photographies ont été réalisées par des étudiantes du réseau collégial public.

Le plan de développement du réseau collégial public a été élaboré par un comité de réflexion présidé par M. Alain Lallier, alors directeur général du Cégep du Vieux Montréal, et composé des personnes suivantes :

M. Roland Auger

Directeur général
Cégep de la Gaspésie
et des Îles

M. Gilbert Grenon

Coordonnateur de
la formation continue
Cégep de Jonquière

M. Yves Blouin*

Directeur général
Collège François-Xavier-Garneau

M^{me} Nicole Laflamme

Directrice des ressources humaines
Cégep Limoilou

M. Gaëtan Boucher

Président-directeur général
Fédération des cégeps

M. Guy Laperrière

Directeur des services administratifs
Cégep Beauce-Appalaches

M^{me} Nicole Boutin

Directrice générale
Collège Montmorency

M^{me} Monique Laurin*

Directrice générale
Collège Lionel-Groulx

M. Serge Brasset

Directeur général
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

M^{me} Caroline Tessier

Directrice des communications
Fédération des cégeps

M. Rénaud Côté

Directeur des services
aux étudiants et des
communications
Cégep de Trois-Rivières

* M. Yves Blouin et M^{me} Monique Laurin étaient respectivement directeur des études au Collège François-Xavier-Garneau et directrice des études au Collège de Rosemont au moment où les travaux du comité de réflexion ont été conduits.

Table des matières

Avant-propos	11
Introduction	15
Un environnement en évolution	21
Des éléments de conjoncture internationale	21
La mondialisation	21
La société du savoir	22
Les technologies de l'information et des communications	23
Des éléments de conjoncture québécoise	23
Les tendances démographiques	23
Les nouveaux profils étudiants	24
Le renouvellement du personnel	25
Les réformes en éducation	25
La concurrence	26
L'imputabilité et la reddition de comptes	26
Les grands enjeux	29
La mission des collèges	33
Orientation	
Réaffirmer la mission du cégep et l'actualiser en fonction des nouveaux besoins et des nouvelles exigences de la société québécoise.	33
Piste d'action	34
La formation collégiale	37
Orientation	
Offrir une réponse adaptée aux besoins de formation supérieure du jeune et de l'adulte.	37
Axe de développement 1	
Assouplir et diversifier la formation technique collégiale.	38
Pistes d'action	39
Axe de développement 2	
Assurer une meilleure jonction entre les formations préuniversitaire et universitaire.	41
Pistes d'action	42
Axe de développement 3	
Améliorer l'accès des Québécois et des Québécoises à une qualification supérieure à travers la formation continue.	43
Pistes d'action	44
Axe de développement 4	
Introduire plus de flexibilité dans l'organisation scolaire collégiale.	46
Pistes d'action	46

L'environnement éducatif	49
Orientation	
Offrir à l'étudiant un environnement éducatif de qualité, afin de favoriser sa réussite, de stimuler son développement personnel et social, et de soutenir sa quête d'identité.	49
Axe de développement 1	
Consolider le collège comme milieu de vie contribuant à l'orientation de l'étudiant, à sa réussite et à son développement comme citoyen.	50
Pistes d'action	51
Axe de développement 2	
Ajuster l'offre de service à une population étudiante plus diversifiée.	51
Pistes d'action	52
La recherche, le transfert et l'innovation	55
Orientation	
Exploiter le plein potentiel de recherche, de transfert et d'innovation au collégial.	55
Axe de développement 1	
Favoriser une participation plus active des collèges aux circuits de la recherche, du transfert et de l'innovation.	56
Pistes d'action	57
Axe de développement 2	
Accroître la présence des chercheurs et des chercheuses de collège au sein des réseaux de la recherche.	58
Pistes d'action	58
Les technologies éducatives	61
Orientation	
Enrichir les situations d'apprentissage au collégial, à travers une utilisation plus large des technologies éducatives.	61
Axe de développement 1	
Favoriser une intégration optimale des technologies éducatives dans les collèges.	61
Piste d'action	62
Axe de développement 2	
Créer une synergie réseau dans le domaine des technologies éducatives, en vue de diversifier l'accès à l'enseignement collégial.	62
Pistes d'action	63

L'ouverture au monde	65
Orientation	
Élargir l'ouverture sur le monde des collèges, de leurs étudiants, de leurs étudiantes et de leur personnel.	65
Axe de développement 1	
Mieux positionner le collège, son personnel et sa population étudiante sur l'échiquier international.	66
Pistes d'action	66
Axe de développement 2	
Accueillir un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers dans les collèges.	67
Pistes d'action	68
La contribution du personnel et l'organisation du travail	71
Orientation	
S'assurer d'une contribution pleine et entière de l'ensemble du personnel à la réalisation de la mission des collèges.	72
Axe de développement 1	
Adapter l'organisation collégiale aux nouvelles exigences et aux nouveaux besoins auxquels les collèges doivent répondre.	72
Pistes d'action	73
Axe de développement 2	
Favoriser le développement professionnel de l'ensemble du personnel et l'intégration de la relève dans les collèges.	74
Pistes d'action	74
Le financement	77
Orientation	
Assurer un financement adéquat, stable et équitable du réseau collégial public.	77
Axe de développement	
Obtenir un financement adapté à la mission d'enseignement supérieur des collèges.	78
Pistes d'action	78

Le développement des collèges	81
Orientation	
Obtenir les leviers nécessaires pour assurer le plein développement des collèges.	81
Axe de développement 1	
Consolider la qualité de l'enseignement collégial dans toutes les régions du Québec.	81
Pistes d'action	82
Axe de développement 2	
Conjuguer de manière optimale le développement des collèges comme établissements et comme réseau.	83
Pistes d'action	84
Conclusion	87
Rappel des propositions du réseau collégial public	91
Annexes	107
Annexe 1	
Le réseau collégial en un coup d'œil — Un portrait statistique	107
Annexe 2	
Personnalités ayant été rencontrées par le comité de réflexion — Mars-avril 2001	109
Sources documentaires	111

Avant-propos

Comment servir le mieux possible les étudiants et les étudiantes de cégep? Quelles solutions fournir aux nouveaux besoins du Québec? À ceux des régions? Ces questions de fond ont été examinées sous plusieurs angles par un comité de travail de la Fédération des cégeps, dont la conviction de départ était la suivante : le collège est l'un des meilleurs outils de développement de la société québécoise et il doit continuer d'évoluer.

**Le cégep est l'un
des meilleurs outils
de développement
de la société québécoise
et il doit continuer
d'évoluer.**

Le cégep, dont le modèle « unique » inspire d'autres sociétés à travers le monde¹, a en effet permis au Québec de réaliser des progrès remarquables. En 25 ans, le retard qu'il accusait à l'égard du reste du Canada en matière de scolarisation au premier niveau de l'enseignement supérieur a été rattrapé². Le taux d'accès à l'enseignement postsecondaire a augmenté de manière substantielle : de 16 % qu'il était en 1961 avant la création du cégep, il est passé à 39,3 % en 1975, pour se hisser en l'an 2001 à 58,7 %³. Cet apport du collège n'est pas étranger au fait que le Québec figure désormais dans le peloton de tête des sociétés les plus scolarisées de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec la Scandinavie, l'Australie, la Belgique, l'Allemagne, les États-Unis et la France⁴.

Avec le cégep, les jeunes ont désormais accès à l'enseignement supérieur dans leur région : à l'automne 2001, 74,6 % des nouveaux inscrits ont effectivement étudié l'année précédente dans une école secondaire située sur le même territoire que leur collège⁵. L'accessibilité aux études supérieures a d'ailleurs une incidence directe sur le fait de rester dans sa région ou non. Le Conseil permanent de la jeunesse indiquait dans un avis précédent : « En fait, pour les jeunes, il n'y a pas d'ambiguïté : le premier pas vers l'exode, ce sont les études⁶ ».

C'est aussi ce que révèle un sondage récent d'un groupe de recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) sur la migration des jeunes. D'après ce sondage, les jeunes qui quittent leur région évoquent dans une proportion de 49,7 % la poursuite de leurs études comme principal motif de départ du foyer familial⁷. Dans les communautés rurales, les jeunes laissent encore davantage leur milieu pour poursuivre leurs études ou « vivre leur vie » : en effet, seulement le quart d'entre eux vivent toujours dans la même municipalité que leurs parents⁸.

Deux secteurs d'études, une même formation de qualité

À l'automne 2002, quelque 69 000 jeunes étaient inscrits dans l'un ou l'autre des huit programmes préuniversitaires qui se donnent au collégial⁹. Leur formation est centrée sur l'acquisition de compétences larges, fondamentales et polyvalentes, nécessaires à la poursuite d'études universitaires. C'est parmi ces jeunes formés dans les collèges que seront recrutés les futurs leaders du développement social, économique, scientifique et culturel du Québec.

Au secteur technique, 76 000 jeunes suivaient à l'automne 2002 l'un ou l'autre des 125 programmes d'études qui y sont offerts¹⁰. C'est au cégep, d'ailleurs, que ce segment de l'enseignement québécois a été développé. Les techniciens et les technologues formés au collégial possèdent des compétences de haut niveau et un solide bagage de connaissances générales — ce que recherchent justement les employeurs. Le taux de chômage des diplômés de 24 ans et moins en formation technique était de 4,9 % en mars 2001¹¹, contre 14,2 % pour l'ensemble des Québécois et des Québécoises du même âge au même moment¹². Et les employeurs jugent compétents, dans une proportion de près de 95 %, les diplômés de la formation technique qu'ils embauchent¹³.

Le cégep renforce en outre les aspirations professionnelles des étudiants et des étudiantes de ce secteur de formation. En 2000-2001, 21,5 % des étudiants ayant obtenu leur DEC technique l'année précédente sont entrés à l'université, contre à peine 3 % en 1975¹⁴. Enfin, il permet de rapprocher ces étudiants de ceux du secteur préuniversitaire, avec qui ils partagent cours et activités. En cela, le cégep a servi — et sert toujours — de ciment social.

Mais son apport en matière de qualification des Québécois et des Québécoises ne se résume pas à la formation initiale des jeunes. Son rôle se prolonge en formation continue, un secteur où sont inscrits présentement quelque 33 000 adultes. Ces étudiants et ces étudiantes viennent au collégial pour se recycler, se perfectionner ou encore rehausser leur niveau de scolarité, afin d'augmenter leur capacité d'adaptation et leur polyvalence sur le marché de l'emploi.

Le chemin à parcourir

**Les cégeps remplissent
une mission d'enseignement
supérieur, plus actuelle
que jamais dans un environnement
en transformation.**

Lorsque l'on regarde le chemin parcouru depuis la création du cégep jusqu'à aujourd'hui, on constate que les objectifs de départ — accessibilité, scolarisation, services à la communauté et régionalisation — ont été atteints. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas encore beaucoup à faire en éducation au Québec. Il faut en particulier augmenter l'espérance de scolarisation de la population, qui stagne depuis 1993-1994. Ainsi, le nombre d'années qu'un enfant entrant à l'école primaire peut s'attendre à passer dans le système scolaire québécois était de 15,4 ans en 2000-2001 contre 15,7 ans en 1993-1994. On observe même chez les garçons un recul d'une demi-année de scolarisation durant cette période. Selon le ministère de l'Éducation, tous les gains réalisés depuis douze ans sur le plan de l'espérance de scolarisation des Québécois et des Québécoises sont dus à l'éducation des adultes et à l'enseignement postsecondaire¹⁵.

Il faut aussi augmenter le nombre de diplômés au collégial, notamment dans les secteurs clés de l'économie, et atteindre d'ici 2010 la cible de diplomation de 76 % pour l'ensemble du réseau. Une attention particulière doit être accordée à la réussite des garçons, dont les taux de diplomation sont moins élevés que ceux des filles. Ainsi, au sein de l'effectif de 1998-1999, la proportion de garçons terminant leur formation préuniversitaire avec un DEC était de 62,6 % contre 75,2 % pour les filles. Pour l'effectif de la même année au secteur technique, la proportion était de 47,8 % pour les garçons contre 62,7 % pour les filles¹⁶.

Enfin, il faut améliorer l'accès des Québécois et des Québécoises adultes à la formation continue. Leur taux de participation à des activités de formation est passé de 27,4 % à 20,6 % entre 1991 et 1997, alors qu'en Ontario, par exemple, il augmentait de 29,3 % à 30,8 % pour la même période¹⁷.

Ce sont là des enjeux de société que le réseau collégial public reconnaît et partage. C'est dans la perspective d'y répondre encore mieux qu'il a mené une réflexion de fond dont les conclusions sont présentées dans ce document. Année après année, les collèges mettent tout en œuvre pour bien préparer jeunes et adultes au marché du travail et aux études universitaires, en gardant le cap sur leurs objectifs de réussite et l'œil ouvert sur des perspectives de développement. En clair, les collèges remplissent leur mission, une mission d'enseignement supérieur plus actuelle que jamais dans un environnement en pleine évolution. Ils indiquent dans les pages qui suivent la direction dans laquelle il convient maintenant d'avancer et la manière dont ils entendent le faire.

Notes

- 1 Pour augmenter l'accessibilité aux études supérieures, les collèges communautaires de l'Alberta et de la Colombie-Britannique offrent, en plus des programmes techniques, des programmes de préparation à l'université (*University Transfer Programs*), qui sont semblables à ceux du secteur préuniversitaire au cégep. En Ontario, de plus en plus d'étudiants et d'étudiantes se dirigent vers l'université après avoir passé une ou deux années dans un collège communautaire où ils ont acquis une formation de type préuniversitaire. Par ailleurs, les collèges de certains États américains offrent des programmes préparatoires à l'université, en plus des programmes qui conduisent au marché du travail. C'est le cas du Kentucky, par exemple, qui a mis en place un réseau intégré de « Community and Technical Colleges », où sont offertes sous un même toit la formation pratique menant au marché du travail et la formation donnant accès à l'université. D'autres États, dont l'Ohio, offrent des programmes très populaires auprès de la population étudiante, les « Joint Degree Programs », selon lesquels le collège assume la première étape de la formation — une formation plus générale — et l'université, la deuxième étape, qui est plus spécialisée.
- 2 Fédération des cégeps, *Les cégeps, une présence essentielle pour la société québécoise*, Mémoire présenté à la commission parlementaire sur l'enseignement collégial, Montréal, 1992, p. 17.
- 3 Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, Édition 2002, Québec, 2002, p. 64-65.
- 4 Ministère de l'Éducation, « La scolarisation au Québec et dans les pays de l'OCDE en 1995-1996 », *Bulletin statistique de l'éducation*, N° 13, Québec, novembre 1999, p. 2.
- 5 Ministère de l'Éducation, Fichier *Distribution des nouvelles inscriptions*, Système prévisionnel SIPEEC, 8 mars 2002.
- 6 Conseil permanent de la jeunesse, *Y'a pus d'avenir ici. L'exode des jeunes vers les centres urbains*, Québec, 1997, p. 14.
- 7 Madeleine Gauthier, Marc Molgat, Serge Côté et al., Groupe de recherche sur la migration des jeunes, Institut national de la recherche scientifique/Urbanisation, Culture et Société, *La migration des jeunes au Québec, Résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*, 2^e édition revue et corrigée, Montréal, octobre 2001, p. 19.
- 8 Cité dans la *Politique nationale de la ruralité*, d'après les résultats du sondage sur la migration des jeunes réalisé par l'INRS. Gouvernement du Québec, *Politique nationale de la ruralité. Une vision d'avenir*, Québec, 2001, p. 9.
- 9 Les statistiques sur la population étudiante sont tirées des informations préliminaires recueillies par la Fédération des cégeps à la rentrée scolaire de l'automne 2002. Les programmes préuniversitaires offerts dans le réseau collégial public sont Sciences humaines; Sciences de la nature; Sciences, lettres et arts; Histoire et civilisation; Arts et lettres; Musique; Danse; et Arts plastiques. Des établissements offrent dans certains programmes le double DEC, qui permet aux étudiants et aux étudiantes d'obtenir en trois ans deux diplômes d'études collégiales au secteur préuniversitaire. Des collèges offrent aussi dans certains domaines le baccalauréat international, un programme de deux ans qui conduit les étudiants et les étudiantes au diplôme d'études collégiales et les prépare aux examens et à l'obtention du baccalauréat international.
- 10 Les statistiques sur la population étudiante sont tirées des informations préliminaires recueillies par la Fédération des cégeps à la rentrée scolaire de l'automne 2002. Les 125 programmes techniques sont répartis dans les cinq familles suivantes : Techniques physiques, Techniques biologiques, Techniques humaines, Techniques de l'administration et Techniques artistiques.
- 11 Ministère de l'Éducation, *La relance au collégial en formation technique, situation au 31 mars 2001*, Québec, 2002, p. 24.
- 12 Emploi-Québec, *L'emploi au Québec en bref*, Bulletin mensuel, vol. 17, n° 3, mars 2001, p. 1.
- 13 Ministère de l'Éducation, *La formation technique au collégial : les employeurs se prononcent*, Québec, 1998, p. 45.
- 14 Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, op. cit., p. 165.
- 15 *Ibid.*, p. 48.
- 16 *Ibid.*, p. 74 à 77.
- 17 Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, *Un rapport sur l'éducation et la formation des adultes au Canada. Apprentissage et réussite*, Ottawa, mai 2001, p. 91.

Autre source

Gordon K. Davies, *Créer une demande où le besoin existe*, Exposé thématique présenté à l'occasion de la Conférence générale IMHE, Organisation de coopération et de développement économiques, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Paris, 11-13 septembre 2000, 4 p.

Introduction

En octobre 2000, le conseil d'administration de la Fédération des cégeps a mis sur pied un comité de travail chargé de conduire une réflexion de fond sur le développement du réseau collégial public. Le mandat de ce comité consistait à clarifier les enjeux d'avenir pour les collèges et à établir les priorités d'action pour les trois à cinq prochaines années. Un vaste programme, que des gestionnaires du réseau ont mené sans œillères à partir de leur propre expérience, de leur expertise et de leurs convictions, en s'appuyant sur la volonté commune de l'ensemble des établissements de faire avancer les choses.

Dès le départ, il est apparu clairement que la réflexion devait s'inscrire dans le droit fil de la réforme de l'enseignement collégial amorcée en 1993. Cette réforme a confirmé le rôle stratégique du cégep dans le système éducatif québécois et renforcé la qualité de la formation qui y est offerte. Elle a aussi permis d'accroître les responsabilités pédagogiques et l'autonomie des établissements, comme cela convient à un réseau d'enseignement supérieur. Les dix dernières années de mise en œuvre de la réforme ont donc servi de fondement aux travaux du comité.

La nécessité de voir loin, au-delà du quotidien, a inspiré toute la démarche. En janvier 2001, quelque 350 cadres du réseau ont rempli un questionnaire sur leur perception des tendances d'avenir au collégial, dont les résultats ont servi à enrichir les discussions. Le comité a également élaboré une grille des enjeux pour les prochaines années, qu'il a validée au printemps 2001 avec une quinzaine de personnalités du monde de l'éducation et du milieu socioéconomique d'ici et d'ailleurs¹. Ces rencontres ont fourni l'occasion de recueillir divers points de vue sur le collège québécois et ses voies de développement possibles.

Tout au long du processus, les gestionnaires du réseau ont été associés très étroitement à la réflexion du comité. Une tournée de toutes les régions a été effectuée à l'automne 2001 en vue de rencontrer, sur leur terrain, les équipes de direction et les présidents et les présidentes de conseil d'administration des collèges. Les consultations se sont poursuivies à quelques reprises dans le cadre du forum des directions générales, de celui des présidents et des présidentes de conseil, dans les cinq commissions permanentes de la Fédération², au conseil d'administration et à l'assemblée générale. Le contenu de ces échanges, à la fois riche et instructif, a permis d'alimenter les débats du comité et d'orienter ses choix. Une chose est sûre : le plan de développement du réseau collégial public est le résultat d'une démarche collective des collèges et le reflet exact des consensus auxquels ils sont arrivés.

La structure et le contenu

Ce document débute par un survol des grands éléments de la conjoncture internationale et québécoise dans laquelle évoluent les collèges. Les enjeux qui en découlent sont présentés ensuite. Ces enjeux forment en quelque sorte la toile de fond du reste du document, qui s'articule autour de neuf thèmes et de 66 pistes d'action. Celles-ci visent à ajuster la trajectoire collégiale en fonction des nouveaux besoins de la société québécoise, en particulier ceux des étudiants et des étudiantes. On trouvera sous chaque thème une orientation de fond, qui indique le sens général des propositions qui y sont présentées; un ou plusieurs axes de développement, qui donnent chacun une direction plus particulière à l'action; et finalement, des pistes qui exposent concrètement les gestes qui doivent être posés.

Dans la section consacrée à la **mission**, on trouvera principalement un rappel des pouvoirs qui sont conférés aux collèges par leur loi constitutive. On verra que le réseau collégial a non seulement rempli son mandat d'origine, mais qu'il a également investi d'autres secteurs d'intervention dans le but de répondre aux nouveaux besoins de la société québécoise.

La partie sur la **formation collégiale** constitue l'une des pièces maîtresses de ce plan de développement. Les collèges y soutiennent essentiellement qu'il faut instaurer dans la formation et l'organisation scolaire une plus grande souplesse et plus de diversité. C'est là le seul moyen d'offrir aux jeunes et aux adultes des services éducatifs adaptés à leurs nouveaux besoins, d'augmenter la réussite des études collégiales et de répondre aux attentes du marché de l'emploi. Les pistes d'action qui y sont présentées portent sur la formation technique, la formation préuniversitaire, la formation continue et l'organisation scolaire.

Vient ensuite la section sur l'**environnement éducatif**. Des activités parascolaires aux services psychosociaux, en passant par l'aide à l'orientation et au placement, les collèges offrent à leurs étudiants et à leurs étudiantes un environnement éducatif de qualité, qu'il convient de développer. Un certain nombre de pistes d'action sont exposées dans la perspective de consolider le collège comme milieu de vie, alors que d'autres visent à ajuster l'offre de service en fonction d'une population étudiante diversifiée.

Sur le thème de la **recherche**, du **transfert** et de l'**innovation**, des questions assurément stratégiques pour un réseau d'enseignement supérieur, un ensemble de propositions sont formulées en vue de favoriser une participation plus active des collèges à ces circuits et d'augmenter la présence de leurs chercheurs et de leurs chercheuses au sein des réseaux de la recherche québécois et fédéraux.



**Ce plan de développement
est le résultat d'une démarche
collective des collèges
et le reflet des consensus
auxquels ils sont arrivés.**

La section portant sur les **technologies éducatives** présente les actions à privilégier pour favoriser leur intégration optimale dans les collèges et créer une synergie réseau dans ce domaine. L'utilisation plus large de ces technologies, qui pourraient transformer le paysage de l'enseignement supérieur au cours des prochaines années, permettra d'enrichir les situations d'apprentissage au collégial.

La partie consacrée à l'**ouverture au monde** s'appuie sur 30 années de présence collégiale à l'étranger et sur la reconnaissance légale de la mission de coopération internationale des collèges. Les pistes d'action qui y sont exposées visent, d'une part, à mieux positionner les collèges, leur personnel et leur population étudiante sur l'échiquier international et, d'autre part, à accroître le nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers au collégial.

Au sujet de la **contribution du personnel** et de l'**organisation du travail**, des questions sur lesquelles les évolutions souhaitées sont cruciales, un ensemble de pistes d'action sont retenues en vue d'adapter l'organisation collégiale aux nouvelles exigences et aux nouveaux besoins auxquels il faut répondre, de favoriser le développement professionnel de l'ensemble du personnel et de faciliter l'intégration de la relève.

L'avant-dernière section concerne le **financement** des collèges. Un certain nombre de priorités y sont formulées pour assurer au réseau collégial public un financement adéquat, stable et équitable, qui soit adapté à sa mission d'enseignement supérieur.

Dans la dernière partie, les collèges précisent les leviers qui sont nécessaires à leur plein **développement**. Les actions qui y sont présentées ont pour objectifs de consolider la qualité de l'enseignement collégial dans toutes les régions du Québec et de conjuguer de manière optimale le développement des collèges comme établissements et comme réseau.

Finalement, en conclusion, les grands éléments de ce plan de développement sont rappelés brièvement, de même que l'esprit dans lequel il a été élaboré. Les questions relatives à sa mise en œuvre y sont également abordées.

Notes

- 1 La liste des personnalités ayant été rencontrées par le comité de réflexion est présentée en annexe.
- 2 Les commissions permanentes de la Fédération des cégeps, qui regroupent près de 250 cadres de collège, sont les suivantes : Commission des affaires étudiantes, Commission des affaires de la formation continue, Commission des affaires pédagogiques, Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines, et Commission des affaires matérielles et financières.



Un environnement en évolution

La nécessité de changer ne surgit pas tout à coup, sans égard au contexte. C'est, au contraire, le contexte qui donne au changement toute sa pertinence. Une lecture attentive de leur environnement a permis aux collèges d'appuyer la réflexion sur des bases solides. Cette lecture a d'ailleurs été partagée avec plusieurs personnalités du monde de l'éducation et du milieu socioéconomique, qui ont contribué à l'enrichir.

Les éléments de conjoncture présentés dans les pages suivantes sont issus de ces échanges. Qu'ils soient mondiaux ou proprement québécois, ces éléments témoignent tous du fait que l'environnement dans lequel évoluent les collèges est en pleine mutation et qu'il n'a certainement pas fini de se transformer.

Des éléments de conjoncture internationale

La mondialisation

On peut définir la mondialisation comme l'extension à l'échelle du monde des relations et des échanges économiques, politiques et culturels entre les nations, particulièrement au moyen des technologies de l'information et des communications¹. Parmi ses effets sur les systèmes d'éducation, on retient la hausse des exigences en matière de qualification, une concurrence vigoureuse entre établissements d'enseignement à travers le monde et une mobilité accrue de la main-d'œuvre, qui pose un certain nombre de défis sur le plan de la comparabilité et de la reconnaissance des diplômes. On peut retenir aussi la préoccupation d'intégrer une dimension internationale à la formation, par exemple l'apprentissage d'une troisième et même d'une quatrième langue, qui doit prendre appui sur la maîtrise de la langue maternelle et une bonne connaissance de la langue seconde.

Les accords internationaux de libre-échange et l'instauration éventuelle d'une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) pourraient également avoir des répercussions sur les réseaux d'enseignement québécois. Parmi les défis que la ZLEA pourrait lancer, on retient celui d'assurer la comparabilité des standards de formation et des diplômes entre les systèmes éducatifs des pays concernés.

La société du savoir

Collèges et universités sont au cœur des exigences de la société du savoir, dans laquelle les connaissances et les compétences jouent un rôle de tout premier plan. Une étude publiée en 2001 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) révèle que la progression de l'emploi dans quatorze de ses pays membres pour lesquels des données étaient disponibles a été plus marquée, au cours des vingt dernières années, dans les professions intellectuelles et scientifiques, les professions de techniciens et celles liées à l'administration et à la gestion². Au Québec, le niveau d'emploi des diplômés d'études postsecondaires continue d'augmenter plus rapidement que celui des personnes moins scolarisées. Selon Emploi-Québec, « les seuls emplois qui exigent, en principe, un diplôme d'études collégiales ou universitaires comptent aujourd'hui pour le tiers de tous les emplois³ ».

La société du savoir exerce donc une pression à la hausse sur le niveau de scolarité des individus. Elle commande, par ailleurs, le développement de compétences diversifiées, par exemple l'aptitude à résoudre des problèmes, à communiquer et à travailler en équipe⁴, et l'acquisition d'une culture scientifique et technologique⁵. *La Politique québécoise de la science et de l'innovation* juge d'ailleurs impératif de susciter davantage l'intérêt des jeunes pour les formations scientifiques et technologiques, en particulier dans les secteurs d'emploi en forte croissance⁶. Un objectif que partage le Conseil de la science et de la technologie, qui indique dans un rapport publié en novembre 2002 : « La création d'une société du savoir dynamique est l'affaire de tous les individus. Par conséquent, l'objectif en matière de culture scientifique et technique est d'abord de hausser le niveau de tous afin que tous puissent y participer ». Le Conseil retient toutefois la jeunesse comme « cible privilégiée⁷ ».

Dans le contexte de la société du savoir, il apparaît clairement que le diplôme d'études collégiales doit être considéré comme le seuil minimal de scolarité auquel le plus grand nombre possible de Québécois et de Québécoises doit parvenir. La tendance à la hausse du niveau de scolarité minimal s'observe dans d'autres pays, notamment en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni. Sans allonger la durée légale de la scolarité obligatoire, ces cinq pays semblent effectivement s'orienter vers « l'idée d'une formation socialement nécessaire jusqu'à 18 ans environ⁸ ».

Au-delà de la progression du niveau des qualifications, qui doivent être mises à jour sur une base continue, la société du savoir se caractérise par des exigences poussées en matière de transfert technologique, de recherche et d'innovation. Cela aussi concerne la mission des collèges, leurs programmes d'études et leurs centres de transfert de technologie.

Les technologies de l'information et des communications

Société du savoir et technologies de l'information et des communications (TIC) sont intimement liées. La première repose sur l'information et la connaissance comme moteurs de développement, qui sont eux-mêmes alimentés par l'évolution technologique et l'innovation⁹. Selon l'OCDE, la progression constante des industries fondées sur le savoir coïncide avec la croissance de l'investissement dans les TIC et de l'utilisation d'Internet¹⁰. Avec l'essor de ces technologies, le paysage de l'éducation, et particulièrement celui de l'enseignement supérieur, pourrait être modifié de manière substantielle dans les prochaines années. Nouveaux modes d'accès à l'information, nouveaux rapports de l'étudiant à la connaissance, nouvelles stratégies pédagogiques, nouveaux besoins de perfectionnement, nouveaux modes de livraison des services éducatifs et administratifs : les TIC bousculent les pratiques et ouvrent des perspectives pour transformer l'enseignement et les services. Elles créent aussi de nouvelles formes de coopération ou de concurrence entre établissements de formation à travers le monde, qu'ils soient publics ou privés, indépendants ou non, reconnus ou pas. Le travail en réseau, la coopération et la circulation du savoir à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales prennent de plus en plus d'importance¹¹.

Des éléments de conjoncture québécoise

Les tendances démographiques

Le déclin de la démographie québécoise et, par ricochet, le vieillissement de la population constituent un phénomène de société qui touche non seulement les réseaux d'enseignement, mais aussi l'ensemble des grands services publics. L'âge moyen des Québécois et des Québécoises est passé de 28 ans en 1966 à 38,4 ans en 2001, un vieillissement qui s'accroît plus rapidement ici que dans l'ensemble du Canada¹².

Selon les prévisions d'Emploi-Québec, toutes les régions du Québec, sauf les Laurentides, connaîtront un déclin démographique entre 2001 et 2041. Ce déclin sera plus marqué dans les régions-ressources, où la baisse prévue est de 35,7 %, que dans l'ensemble du Québec, où la baisse se situe autour de 14 %¹³. D'ici 2010, la population étudiante au collégial pourrait chuter jusqu'à 30 % dans certaines régions, notamment les régions-ressources¹⁴. Mais, alors que les collèges de certaines régions traversent une période de décroissance de leur effectif scolaire, d'autres connaissent au contraire un essor démographique. C'est le cas des établissements des régions des Laurentides, de l'Outaouais et de Laval notamment, où l'augmentation prévue de la population étudiante se situe respectivement à 21,8 %, à 19,7 % et à 16,4 % d'ici 2010¹⁵.

De ces tendances démographiques découlent un certain nombre de préoccupations : occuper et développer l'ensemble du territoire québécois; maintenir l'accès aux services dans les régions en diminution de population et préserver la capacité de développement de celles qui sont en croissance; faire face à l'augmentation des pressions sur les finances publiques; assurer l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre; et, pour les établissements d'enseignement en particulier, faire face à des pressions accrues, liées entre autres au recrutement et au financement, et à une concurrence plus vive entre eux.

Les nouveaux profils étudiants

La jeunesse est plurielle : cette formule consacrée au Sommet du Québec et de la jeunesse trouve tout son sens au collégial. Les directions des affaires étudiantes du réseau attestent la réalité de ce fait nouveau : la population étudiante des collèges présente un profil de plus en plus hétérogène.

On retrouve, d'une part, une plus grande diversité ethnoculturelle et linguistique. À l'automne 2001, les allophones constituaient 7 % de la population étudiante du réseau collégial public, dont 17,1 % étudiaient dans l'un ou l'autre des collèges de la région de Montréal¹⁶. Les filles sont, par ailleurs, devenues majoritaires : elles représentent 56,4 % de la clientèle étudiante du réseau à l'automne 2002¹⁷ et réussissent davantage que les garçons à obtenir leur diplôme, comme en témoignent les chiffres cités dans l'avant-propos de ce document. On retrouve, d'autre part, quelque 33 000 étudiants adultes dont les besoins sont très divers : certains viennent se recycler, d'autres se réorienter professionnellement, d'autres encore cherchent à rehausser leur niveau de scolarité.

En outre, les problématiques auxquelles les jeunes du collégial font face sont multiples. Ils doivent, par exemple, composer avec une plus grande autonomie et davantage de responsabilités, développer leur identité et fixer leur choix professionnel. Certains d'entre eux traversent des difficultés psychosociales complexes, comme la toxicomanie, la pauvreté et la violence. C'est pour détecter et prévenir ces problèmes, entre autres, que plusieurs collèges se sont dotés d'un agent de milieu.

Par ailleurs, le rapport des jeunes à l'école a changé. Dans un avis récent, le Conseil supérieur de l'éducation fait mention d'un « rapport d'abord utilitaire à l'école, un rapport d'utilisateur, de consommateur de services », en ajoutant que les études sont pour plusieurs jeunes une préoccupation parmi d'autres¹⁸. Selon un sondage Léger & Léger réalisé en 2000, 56 % des jeunes occupent un emploi, ou en ont occupé un pendant leurs études. Et cela, sans compter leur travail d'été¹⁹. Une enquête publiée en 2002 par le Service régional d'admission du Montréal métropolitain révèle que six étudiants sur dix au collégial ont un travail rémunéré²⁰.

Ces valeurs qui changent et ces traits qui évoluent conduisent les collèges à vouloir ajuster encore davantage leurs services. Ils veulent, en particulier, favoriser une intégration harmonieuse des minorités ethniques; offrir aux adultes les services dont ils ont besoin; augmenter la réussite et la diplomation, notamment chez les garçons; répondre aux attentes des jeunes, les encadrer et les soutenir le mieux possible.

Le renouvellement du personnel

En octobre 2002, la Fédération des cégeps a rendu public un portrait statistique sur le renouvellement du personnel dans les collèges, à l'occasion de son congrès portant sur le sujet.

**L'environnement dans lequel
les collèges évoluent
n'a certainement pas fini
de se transformer.**

Cette étude réalisée à la demande de la Fédération par l'École nationale d'administration publique révèle que près de 50 % des 33 000 employés du réseau collégial public pourraient prendre leur retraite d'ici 2010 — un phénomène inédit depuis la création des cégeps. Parmi le personnel permanent en 2000-2001, les hors cadres et les cadres de collège représentent la catégorie d'employés les plus âgés, avec une moyenne de 52,9 ans et de 51,2 ans respectivement. Ils sont suivis du personnel enseignant (50 ans), du personnel professionnel (49,6 ans) et des employés de soutien (46,9 ans)²¹. Plusieurs enjeux découlent de cet élément de conjoncture : recruter du personnel en nombre suffisant et en qualité partout au Québec, cerner les nouveaux profils professionnels recherchés, accueillir et préparer la relève, assurer le passage du relais, maintenir l'expertise du personnel en place et ajuster les modes de gestion à ces nouvelles réalités.

Les réformes en éducation

Étape charnière entre le secondaire et l'université, le collège doit en toute logique prendre en compte les évolutions qui se produisent en aval et en amont. Le paysage de l'éducation au Québec a beaucoup changé ces dernières années : il s'est transformé dans l'ensemble des réseaux à la suite des États généraux sur l'éducation en 1995-1996, et au collégial à l'issue de la réforme de 1993.

Cette réforme a permis de renforcer la cohérence des apprentissages réalisés par l'étudiant pendant son parcours collégial, à travers notamment l'approche-programme. Elle a aussi contribué à consolider la qualité de la formation, en l'organisant autour de standards de compétence à atteindre, et débouché sur de plus grandes responsabilités pour les collèges, qui ont été assorties d'un mécanisme resserré d'évaluation externe.

Au primaire-secondaire, la réforme du curriculum amorcée en 1997 a comme objectifs de consolider et d'enrichir les apprentissages de base, en particulier la langue d'enseignement, la langue seconde, l'histoire, la science et la technologie, et de développer chez l'élève des compétences transversales. La réforme du secondaire, qui doit être implantée à compter de l'automne 2004, devrait avoir une incidence toute particulière sur la préparation des élèves et, par conséquent, sur leur cheminement et leur réussite au collégial.

Du côté universitaire, la politique des universités rendue publique en février 2000 vise à favoriser l'accès aux études universitaires — un objectif qui interpelle naturellement l'ordre d'enseignement précédent —, à consolider la qualité de la formation et de la recherche, et à accroître l'efficacité des établissements.

La concurrence

À la compétition entre collèges qui s'accroît en raison de la décroissance démographique, et aux nouvelles formes de concurrence qui ne manqueront pas d'apparaître à la faveur de l'évolution technologique — et qui viendront autant d'ici que de l'étranger —, s'ajoutent la concurrence de l'université et du secondaire et celle des établissements privés, des firmes et des formateurs indépendants. Un grand nombre de joueurs se partagent désormais un même terrain, avec des règles du jeu différentes. C'est à tout le moins le cas du secteur de la formation continue, où se chevauchent les programmes courts du collégial, de l'université et maintenant du secondaire, sans que soient clairement départagées les zones de responsabilité des uns et des autres. Il s'exerce également en ce domaine une concurrence vigoureuse d'établissements privés et de formateurs indépendants, qui ne sont pas soumis aux mêmes contraintes que les cégeps.

L'imputabilité et la reddition de comptes

L'imputabilité et l'obligation de rendre des comptes font très nettement partie du cadre de gestion des établissements d'enseignement publics. Tous les collèges se sont dotés d'un plan institutionnel de réussite, en vue d'atteindre des cibles concrètes de diplomation selon un échéancier précis. Le projet de loi 123 visant à modifier la *Loi sur les collèges* et la *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*, déposé en octobre 2002, prévoit par ailleurs qu'à partir de l'année scolaire 2004-2005 chaque collège devra élaborer un plan stratégique. Ce plan, qui devra être rendu public, intégrera le plan de réussite et présentera les objectifs et les moyens retenus par le collège pour réaliser sa mission.

En outre, les collèges ont chacun un règlement sur la réussite scolaire, une politique d'évaluation des apprentissages, une politique d'évaluation des programmes et une politique de gestion de leurs ressources humaines. Ils sont du reste en train de terminer une vaste opération d'évaluation institutionnelle, qui porte sur les responsabilités, les activités et les réalisations liées à la mission du collège.

Ce n'est donc pas nouveau pour les collèges que d'être imputables devant la population de l'atteinte de leurs objectifs. Ils sont toujours le seul réseau d'enseignement à être soumis au regard externe d'un organisme indépendant, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Ce qui est nouveau, c'est l'accent mis sur cette question, la priorité qu'on lui accorde et le caractère public qu'on entend lui donner. En témoigne l'adoption par le gouvernement du Québec en 1999 d'une politique de gestion de l'administration publique, clairement centrée sur le renforcement de l'imputabilité et de l'obligation de performance. Et tout porte à croire que cette tendance de fond, qui concerne aussi bien la fonction publique que les grands réseaux de services publics au Québec, s'accentuera au fil des prochaines années.

Notes

- 1 Guy Rocher, cité par le Conseil supérieur de l'éducation dans *La gouverne de l'éducation, logique marchande ou processus politique?*, Rapport annuel 2000-2001 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, 2001, p. 22.
- 2 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Analyse des politiques d'éducation. Enseignement et compétences*, Paris, 2001, p. 115.
- 3 Emploi-Québec, « Les Indicateurs du CETECH », *Revue du nouveau marché du travail*, Vol. 2, N° 2, Centre d'étude sur l'emploi et la technologie, automne 2002, p. i et 19.
- 4 OCDE, *op. cit.*, p. 117.
- 5 Gouvernement du Québec, *Savoir changer le monde*, Politique québécoise de la science et de l'innovation, Québec, 2001, p. 41.
- 6 *Ibid.*, p. 48.
- 7 Conseil de la science et de la technologie, *La culture scientifique et technique au Québec : bilan*, Québec, 2002, p. 173-174.
- 8 Jean Vincens, « Dynamique de l'éducation et systèmes éducatifs », *Revue européenne Formation professionnelle*, N° 25, Belgique, janvier-avril 2002, p. 25.
- 9 OCDE, *op. cit.*, p. 114-115.
- 10 *Ibid.*, p. 115.
- 11 *Ibid.*, p. 115.
- 12 Selon l'information fournie par Emploi-Québec. Les six régions-ressources identifiées par le gouvernement du Québec sont les suivantes : Abitibi-Témiscamingue; Bas-Saint-Laurent; Côte-Nord et Nord-du-Québec; Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine; Mauricie; et Saguenay—Lac-Saint-Jean.
- 13 *Ibid.*
- 14 Fédération des cégeps et ministère de l'Éducation, *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. État de situation et voies de solutions*, Québec, avril 2002, p. 20.
- 15 *Ibid.*, p. 20.
- 16 Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, mars 2002.
- 17 Selon les informations préliminaires recueillies par la Fédération des cégeps à la rentrée scolaire de l'automne 2002.
- 18 Conseil supérieur de l'éducation, *Au collégial, l'orientation au cœur de la réussite*, Québec, 2002, p. 41.
- 19 Éline Hémond, « Attention! Jeunes au travail! Millénaire en construction », *Réseau*, Université du Québec, Québec, hiver 2001, p. 13-19.
- 20 Service régional d'admission du Montréal métropolitain, *Données réseau 2002-2003 de l'enquête « Aide-nous à te connaître »*, Montréal, 2002, p. 33.
- 21 École nationale d'administration publique, *Le changement de génération chez le personnel des cégeps : un état de la question*, Étude réalisée à la demande de la Fédération des cégeps par M. Jean-Raymond Marcoux, Montréal, septembre 2002.

Autres sources

Association canadienne d'éducation, « Globalization : Education in a Shrinking World », *Education Canada*, Vol. 42, N° 1, Toronto, hiver 2002, 48 p.

Burton R. Clark et Allan M. Carter, *Créer des universités entrepreneuriales : l'organisation au service de la transformation*, Exposé thématique présenté à l'occasion de la Conférence générale IMHE, Organisation de coopération et de développement économiques, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Paris, 11-13 septembre 2000, 28 p.

Burton R. Clark et Allan M. Carter, *L'université entrepreneuriale : nouvelles bases de la collégialité, de l'autonomie et de la réussite*, Exposé thématique présenté à l'occasion de la Conférence générale IMHE, Organisation de coopération et de développement économiques, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Paris, 11-13 septembre 2000, 14 p.

Commission canadienne pour l'UNESCO, *Rénover ensemble l'enseignement supérieur*, Document d'animation sur la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, Ottawa, 2001. [Fiches thématiques]

Conseil du statut de la femme, *Des nouvelles d'elles. Les jeunes femmes du Québec*, Document d'information sur les jeunes Québécoises de 15 à 29 ans, Québec, 2002, 97 p.

Conseil du statut de la femme, « Jeunesse d'aujourd'hui », Numéro spécial : Tribune Jeunes, *La Gazette des femmes*, Québec, mars-avril 2001, Vol. 22, N° 6, 50 p.

Jacques Delors, « Former les acteurs du futur », *Le Courrier de l'Unesco*, Dossier « Une éducation pour le 21^e siècle », Paris, avril 1994, p. 6-11.

Gouvernement du Québec, *La jeunesse au cœur du Québec*, Politique québécoise de la jeunesse, Québec, 2001, 67 p.

Gouvernement du Québec, *Une école d'avenir*, Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, Québec, 1998, p. 3.

Guy Haug, *L'esprit d'entreprise à l'université et la convergence des réformes préconisées à Bologne : enjeux nouveaux et nouvelles possibilités*, Exposé thématique présenté à l'occasion de la Conférence générale IMHE, Organisation de coopération et de développement économiques, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Paris, 11-13 septembre 2000, 6 p.

Claude Lessard, *L'obligation de résultats en éducation : de quoi s'agit-il?*, Conférence prononcée à l'occasion du colloque international sur l'obligation de résultats dans le cadre des Entretiens Jacques-Cartier 2000, Montréal, octobre 2000, 25 p.

Pierre Lucier, « La ZLEA et l'enseignement supérieur : mythes et réalités », Article paru dans *Le Devoir*, 19 avril 2001.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, *Portails et voies d'accès. Examen du système d'éducation postsecondaire en Ontario*, Rapport du Groupe d'étude sur l'investissement au service des étudiantes et étudiants, Toronto, février 2001, 105 p.

Ministère de l'Éducation, *L'école, tout un programme, Énoncé de politique éducative*, 1997, 40 p.

Ministère de l'Éducation, *Pour mieux assurer notre avenir collectif*, Politique québécoise à l'égard des universités, Québec, 2000, 37 p.

Ministère de l'Éducation, *Prendre le virage du succès*, Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, Québec, 1997, 55 p.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle. L'enseignement collégial québécois : orientations d'avenir et mesures de renouveau*, Québec, avril 1993, 39 p.

Jamil Salmi, *L'enseignement tertiaire au XXI^e siècle : enjeux et perspectives*, Exposé thématique présenté à l'occasion de la Conférence générale IMHE, Organisation de coopération et de développement économiques, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Paris, 11-13 septembre 2000, 21 p.

UNESCO, *L'enseignement supérieur au XXI^e siècle. Vision et actions*, Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, Vol. 1, Rapport final, Paris, 5-9 octobre 1998, 38 p.

Les grands enjeux

À partir des éléments de contexte qui viennent d'être évoqués, les collèges ont dégagé un certain nombre d'enjeux qui constituent en quelque sorte la toile de fond de l'ensemble des propositions de ce plan de développement.

Adapter l'ensemble des services des collèges aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences de la société québécoise.

Le premier de ces enjeux concerne naturellement l'adaptation des services des collèges aux nouveaux besoins de la société québécoise et à ses nouvelles exigences. L'environnement mondial change, le Québec aussi, et d'autres réalités se font jour dont il faut tenir compte. On doit en conséquence s'ajuster, confirmer certains choix ou en faire de nouveaux, mettre l'accent ici plutôt qu'ailleurs, en ayant toujours à l'esprit le meilleur intérêt des étudiants et des étudiantes, afin qu'ils puissent trouver au collège les outils dont ils ont besoin.

Maintenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur collégial dans toutes les régions du Québec.

Il s'agit là d'un principe fondamental, qui fut à l'origine de la création des cégeps et demeure toujours d'actualité. Chaque Québécois, chaque Québécoise doit avoir accès dans sa région à un enseignement supérieur de qualité. Cet objectif démocratique ne doit pas être mis en veilleuse : il doit au contraire, plus que jamais, être réaffirmé haut et fort. Il en va de l'insertion pleine et entière du Québec à la société du savoir, de la compétitivité des entreprises et du dynamisme socioéconomique et culturel de toutes les régions.

Augmenter la réussite et la diplomation au collégial.

Les jeunes doivent obtenir leur diplôme en plus grand nombre, c'est une nécessité et c'est déjà en ce sens que travaillent les collèges. Ils ont mis en place tout un ensemble de mesures pour aider leurs étudiants et leurs étudiantes à persévérer jusqu'au DEC, un diplôme dont la portée s'accroît dans la société du savoir. Plusieurs pistes d'action contenues dans ce document visent justement à améliorer la réussite et la diplomation au collégial, à travers une formation adaptée et diversifiée, un parcours scolaire souple et des services adéquats.

Former des diplômés qui soient compétitifs et mobiles sur le marché du travail des Amériques et dans le monde.

Le phénomène de la mondialisation, jumelé à l'essor des technologies de l'information et des communications, rend cet objectif incontournable. Les diplômés des collèges québécois doivent avoir le bagage nécessaire pour être mobiles et se mesurer aux meilleurs à travers le monde. Cela est d'autant plus essentiel qu'une zone de libre-échange sera éventuellement mise en place en Amérique, avec tout ce que cela comporte comme nouveaux défis. Les collèges doivent, par ailleurs, former des diplômés en nombre suffisant et répondre aux demandes des secteurs en pénurie de main-d'œuvre.

Assurer une relève de qualité pour toutes les catégories de personnel des collèges, dans l'ensemble des régions du Québec.

Il y a là un enjeu de taille, aussi bien pour les collèges que pour leur personnel. Il faudra à la fois planifier les départs massifs à la retraite, recruter du personnel qualifié, solliciter l'expertise des travailleurs plus âgés, tenir compte des valeurs de la nouvelle génération d'employés et faciliter son intégration. Les collèges y voient une occasion de faire évoluer l'organisation collégiale et de l'ajuster en fonction des nouvelles réalités auxquelles ils doivent faire face.

Renforcer le développement professionnel de l'ensemble du personnel des collèges.

Le personnel enseignant, non enseignant, les employés de soutien et les cadres sont tous concernés, à des titres divers, par la transformation de l'environnement dans lequel évoluent les collèges. Ces changements appellent de nouvelles manières de faire, qui commandent à leur tour qu'on y soit bien préparé. C'est pourquoi les collèges jugent prioritaire de renforcer les activités de perfectionnement et de ressourcement de l'ensemble de leur personnel. Ils veulent également valoriser la profession des enseignants et des enseignantes, qui jouent un rôle de tout premier plan auprès de la population étudiante et exercent leur métier dans un contexte en changement.

Adapter les modes de fonctionnement et d'organisation des collèges aux nouvelles réalités.

Pour répondre aux nouveaux besoins des jeunes, des adultes et du marché de l'emploi, pour aider davantage d'étudiants et d'étudiantes à réussir, en un mot pour remplir encore mieux leur mission de formation, les collèges veulent instaurer des modes d'organisation et de fonctionnement mieux adaptés, dans lesquels souplesse et diversité auront toute leur place. Cela vaut autant pour l'organisation scolaire et l'organisation du travail que pour le fonctionnement général des établissements.

Répondre aux attentes de la société québécoise et rendre des comptes de manière efficace.

Comme organismes publics responsables, les collèges mettent tout en œuvre pour atteindre les résultats souhaités par la société québécoise et répondre à ses attentes. Ils accordent également toute l'attention qu'elle mérite à la démarche de reddition de comptes. De nombreuses pratiques existent déjà en ce sens, et la mise en œuvre des plans de réussite et des plans stratégiques des collèges viendra consolider ces usages. L'ensemble des pistes d'action formulées par les collèges dans ce document visent à fournir une réponse adaptée aux exigences des Québécois et des Québécoises, et à témoigner de la manière la plus efficace possible des résultats du réseau collégial public.

**Ces enjeux constituent
la toile de fond du plan
de développement du réseau
collégial public.**



Valérie Legrand
Cégep Marie-Victorin

La mission des collèges

La raison d'être du collège, telle qu'elle est définie par la loi, c'est d'abord et avant tout de mettre en œuvre des programmes d'études préuniversitaires et techniques. C'est sa première finalité. Le cégep a aussi d'autres pouvoirs qui lui sont conférés légalement : il peut contribuer au développement de sa région, concevoir et réaliser des projets d'innovation technologique, faire de la recherche, implanter des technologies nouvelles et en assurer la diffusion, fournir des services à sa communauté et lui ouvrir l'accès à ses installations, et enfin, participer à la conception et à la réalisation de programmes de coopération à l'étranger¹.

En lisant simplement l'inventaire de ces pouvoirs, on observe une chose, fondamentale : la mission du cégep est tournée très directement vers la société québécoise. Elle est amarrée à ses réalités, à ses aspirations et à ses besoins, branchée sur la vie socioéconomique de chacune des régions. C'est ainsi que l'avait conçu le Rapport Parent il y a 35 ans et c'est effectivement ainsi qu'il se présente aujourd'hui : le cégep est bel et bien devenu « la chose de son milieu² ».

Orientation

Réaffirmer la mission du cégep et l'actualiser en fonction des nouveaux besoins et des nouvelles exigences de la société québécoise.

Avec l'arrivée du cégep, des milliers de jeunes et d'adultes ont eu accès à un enseignement supérieur de qualité, où qu'ils soient, de quelque milieu qu'ils proviennent, quels que soient leurs moyens financiers. Des communautés, qui autrement en auraient été privées, ont utilisé ses services et ses équipements, et ont participé à des activités culturelles, scientifiques et sportives. Les PME ont pu négocier leur virage technologique avec l'appui des centres collégiaux de transfert de technologie, qui sont un maillon essentiel de la chaîne de l'innovation au Québec.

Et cela se poursuit aujourd'hui. Le réseau des collèges, parce qu'il est à l'affût des besoins de la société, a demandé à quelques occasions que soit modifiée sa loi constitutive. C'est ainsi qu'il a obtenu le pouvoir de former et de recycler la main-d'œuvre, de mener des activités de coopération internationale et de mettre sur pied des activités d'innovation technologique.

L'heure est au renforcement du mandat des collèges, et cela pour plusieurs raisons. Que l'on pense simplement au rôle décisif du savoir dans le progrès des sociétés, que l'on observe seulement le niveau des exigences à l'égard de la main-d'œuvre, qui doit être qualifiée bien sûr, mais aussi formée en continu pendant sa vie professionnelle. Ce sont là des enjeux fondamentaux, auxquels répond directement la mission d'enseignement supérieur du collège.

Une mission qui sert pleinement, par ailleurs, les grands objectifs que s'est fixés le Québec dans plusieurs domaines : qualifier 100 % des jeunes, freiner l'exclusion, occuper le territoire et développer les régions, soutenir l'innovation technologique, stimuler l'intérêt des jeunes pour la science, se positionner comme joueur dynamique sur l'échiquier international, et favoriser chez les Québécois et les Québécoises l'exercice d'une citoyenneté éclairée³.

La réflexion conduite par les collèges en vue de produire ce document s'est inscrite dans le cadre actuel de leur loi. Il est possible cependant que certaines pistes d'action, pour pouvoir être mises en œuvre, requièrent des modifications à la loi et aux règlements. Le cas échéant, les collèges demandent au gouvernement de procéder à tous les ajustements nécessaires.

Piste d'action 1

Obtenir du gouvernement du Québec qu'il procède aux modifications législatives et réglementaires qui pourront être nécessaires à la mise en œuvre du plan de développement du réseau collégial public.



**Le cégep est bel
et bien devenu
« la chose de son milieu »,
comme le voulait
le Rapport Parent.**

Notes

- 1 Gouvernement du Québec, *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, L.R.Q., c. C-29, dernière mise à jour en septembre 2000.
- 2 C'est le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, plus couramment appelé Rapport Parent, qui a le premier utilisé cette expression en 1965 : « l'institut [...] doit être la chose de la population régionale ». *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, tome II, « Les structures pédagogiques du système scolaire », mai 1965, p. 176.
- 3 Ces objectifs de société ont été tirés des documents suivants : les rapports des chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse, la *Politique québécoise de la jeunesse*, la *Politique gouvernementale de l'éducation des adultes et de la formation continue*, la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*, la *Politique nationale de la ruralité*, la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, la *Stratégie pour l'internationalisation de l'éducation québécoise* et le plan d'action gouvernemental *Horizon 2005, Prospérité et qualité de vie*. Pour les détails bibliographiques, consulter la section Sources documentaires à la fin du document.

Autre source

Fernand Dumont et Martin, Yves (sous la direction de), *L'éducation 25 ans plus tard! Et après?*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1990, 432 p.

La formation collégiale

Orientation

Offrir une réponse adaptée aux besoins de formation supérieure du jeune et de l'adulte.

Les collèges se soucient au premier chef d'offrir des programmes d'études exigeants, présentés selon des formats diversifiés et ajustés aux besoins de formation des jeunes et des adultes qui les fréquentent. En 1993, l'enseignement collégial a été au centre d'une réforme de fond, qui a contribué à enrichir la qualité de la formation, à la rendre plus cohérente et plus rigoureuse. Les pistes d'action exposées dans les pages suivantes s'inscrivent dans le prolongement de cette réforme, tout en tenant compte de l'évolution des besoins du Québec depuis dix ans.

Une volonté commune de maintenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur, de mieux servir la population étudiante, d'accroître la réussite et de répondre aux nouveaux besoins du Québec sous-tend les propositions des collèges sur la formation.

Le renouveau de l'enseignement collégial a contribué, au secteur technique, à resserrer les liens avec le marché du travail. Les programmes d'études sont désormais révisés ou élaborés en étroite collaboration avec le monde du travail, selon une approche par compétences. Le choix des activités d'apprentissage pour atteindre les compétences attendues a par ailleurs été laissé aux collèges. Au secteur préuniversitaire, la réforme a permis d'accentuer le partenariat avec les universités, dans le cadre du processus d'élaboration et de révision des programmes. Le poids de certains programmes a été augmenté, notamment en Sciences humaines, afin de le rendre équivalent aux autres. Enfin, la formation générale commune aux secteurs préuniversitaire et technique a été redéfinie et centrée sur l'acquisition d'un « fond culturel commun », qui vise en particulier la maîtrise de la langue maternelle et une bonne connaissance de la langue seconde.

En formation continue, une plus grande latitude a été consentie aux collèges afin qu'ils puissent répondre rapidement et de manière adéquate aux nombreux besoins des adultes pour une formation de courte durée. Ils ont ainsi pu concevoir et offrir des programmes d'établissement dans divers domaines, sanctionnés par une attestation d'études collégiales.

Et ce n'est pas tout. La réforme a aussi assuré une meilleure prise en charge des élèves qui arrivent au collégial en étant insuffisamment préparés ou hésitants sur leur orientation scolaire et professionnelle. La session d'accueil et d'intégration offerte dans les collèges permet à ces diplômés du secondaire de se mettre à niveau, de profiter d'un encadrement pédagogique serré et d'un soutien accru en matière d'orientation. Par ailleurs, les conditions d'admission au collégial ont été rehaussées en 1997, en vue de favoriser le plus possible la réussite des étudiants et des étudiantes¹. Enfin, les collèges sont désormais soumis à un processus rigoureux et exigeant d'évaluation externe.

Tous ces chantiers ont été menés à terme dans le seul but d'améliorer la qualité de la formation collégiale et de rendre le meilleur service possible aux Québécois et aux Québécoises. Il y a dans cette réforme des acquis majeurs sur lesquels il faut continuer de miser. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'il faille en rester là : au contraire, les collèges veulent continuer d'ajuster leur trajectoire.

C'est en ayant présente à l'esprit l'expérience concrète de mise en œuvre de la réforme que les collèges ont dégagé un ensemble de propositions liées à l'offre de formation et à son organisation. C'est aussi en s'inspirant de leur volonté commune de maintenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur, d'augmenter la réussite et de répondre aux nouveaux besoins de la société québécoise. Et c'est bien entendu avec le souci constant de mieux servir ceux et celles à qui la formation est destinée : leurs étudiants et leurs étudiantes, qui ont changé depuis dix ans.

Axe de développement 1

Assouplir et diversifier la formation technique collégiale.

Du point de vue des collèges, la réponse aux nouveaux besoins de l'étudiant et du marché de l'emploi passe par une plus grande souplesse et plus de diversité. Il faut encourager tout particulièrement les initiatives pour mieux articuler les ordres d'enseignement les uns aux autres. Les passerelles favorisent la continuité et ménagent des transitions harmonieuses entre les niveaux, de sorte que l'étudiant puisse suivre un parcours sans heurts depuis le secondaire jusqu'à l'université.

La réponse aux nouveaux besoins de l'étudiant et du marché du travail passe par une formation technique plus souple et plus diversifiée.

Des initiatives en ce sens ont déjà été lancées en formation technique : que l'on songe, par exemple, aux ententes conclues par certains collèges avec des universités pour offrir des programmes DEC-BAC en formation technique. Ces programmes — que l'on retrouve surtout en Techniques administratives, en Informatique, en Électronique et en Électronique industrielle — visent à faciliter le passage à l'université des étudiants du secteur technique, en leur permettant dans la majorité des cas d'obtenir leur diplôme d'études collégiales et leur baccalauréat en cinq ans plutôt qu'en six. C'est le cas notamment du DEC-BAC intégré en Soins infirmiers, où les segments collégial et universitaire de la formation ont été élaborés en étroite concertation, dans un esprit de complémentarité et de continuité.

On peut penser aussi aux passerelles créées par certains collèges et certaines commissions scolaires dans la foulée du rapport du groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation technique, publié en 1995². Cette volonté d'arrimage des études professionnelles et des études techniques a été réaffirmée en février 2000 par le gouvernement et ses partenaires, à l'issue du Sommet du Québec et de la jeunesse³. Un certain nombre de programmes professionnels ont ainsi été sélectionnés en vue d'ouvrir à leurs diplômés l'accès direct à la formation technique. Des projets pilotes seront conduits en ce sens, très prochainement, en Informatique et en Génie mécanique. Les collèges considèrent en outre qu'un meilleur arrimage de certains programmes professionnels à des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales doit pouvoir être examiné dans certains cas.

Piste d'action 2

Renforcer l'arrimage des trois ordres d'enseignement, en particulier en favorisant une harmonisation plus poussée des programmes d'études lorsque cela est pertinent pour l'étudiant et le marché du travail. À titre d'exemple, concevoir avec les universités d'autres programmes DEC-BAC en formation technique, élaborer avec le secondaire d'autres DEP-DEC et créer des passerelles entre le DEP et l'AEC lorsque cela est pertinent.

Il faut faire encore un pas de plus. En vue de fournir à l'étudiant le bagage de compétences dont il a besoin et de rester branchés sur l'évolution du marché de l'emploi, les collèges veulent pouvoir offrir lorsque cela est pertinent des programmes de DEC technique avec des durées variables. Autrement dit, des programmes techniques pouvant comporter, dans certains cas, un poids significativement plus lourd que 91 ²/₃ unités (la limite maximale actuellement prévue par le *Règlement sur le régime des études collégiales*), et donc s'échelonner sur plus de trois années de formation, et dans d'autres cas, moins d'unités. Dans certains programmes du domaine de la santé notamment, les exigences des ordres professionnels, entre autres, pourraient conduire à une augmentation significative du nombre d'unités allouées au programme, par exemple pour y inclure des stages, et à un allongement de la durée des études.

Piste d'action 3

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il rende possible la mise en place de programmes de DEC technique avec des durées variables, comportant selon le cas un poids plus ou moins lourd que 91 ²/₃ unités, lorsque cela est pertinent pour le développement des compétences de l'étudiant et le marché du travail.

Les collèges veulent, par ailleurs, pouvoir offrir aux étudiants et aux étudiantes une formation technologique avancée dans des secteurs où les exigences du marché de l'emploi sont particulièrement importantes et où les formations universitaires sont inexistantes. Ces programmes, qui conduiraient à des « grades universitaires d'études appliquées », pourraient s'échelonner sur plus de trois ans. Des collèges offrent déjà ce type de programmes dans certaines provinces canadiennes, notamment en Alberta sous le vocable de « Applied Degrees » et en Ontario sous celui de « baccalauréats en technologie appliquée ». En Alberta comme en Ontario, cette formule répond à la volonté d'accroître la flexibilité des collèges pour qu'ils puissent mieux répondre aux besoins et ainsi mieux remplir leur mission. Elle constitue, en outre, un moyen de consolider le développement des régions.

Piste d'action 4

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il autorise les collèges à offrir des programmes d'études conduisant à des « grades universitaires d'études appliquées », en vue de répondre aux exigences élevées du marché du travail ou aux besoins de formation technologique supérieure dans les domaines où les formations universitaires sont inexistantes.

La flexibilité recherchée par les collèges dans la filière technique doit aussi prendre la forme de programmes modulaires, organisés par étapes de formation. Les compétences acquises par l'étudiant tout au long de son parcours vers l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) doivent effectivement lui être reconnues, dans la mesure où elles correspondent à des fonctions de travail bien définies. En ce sens, l'un des moyens à mettre en œuvre est de rendre opérationnel l'article 12 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, qui permet au ministre de l'Éducation de reconnaître des modules de formation à l'intérieur des programmes de DEC technique. La portée de cet article doit être élargie, et les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre doivent suivre.

Piste d'action 5

Dans la perspective d'améliorer l'accès de l'étudiant à une certification et de favoriser une meilleure reconnaissance des compétences qu'il a acquises dans le cadre de son parcours collégial, recommander au ministère de l'Éducation d'élargir la portée de l'article 12 du *Règlement sur le régime des études collégiales* sur les modules en formation technique et d'ajuster en conséquence les règles de financement, et d'examiner tout autre moyen pertinent.

Par ailleurs, les collèges considèrent qu'ils doivent pouvoir déterminer, dans certains domaines, une partie des compétences de la formation spécifique. Actuellement, le ministère de l'Éducation définit lui-même l'ensemble des compétences que l'étudiant doit maîtriser pour atteindre les standards qu'il a également fixés. Les collèges souhaitent qu'une partie de cette responsabilité leur échoie dans certains cas bien précis, afin de mieux répondre à des besoins particuliers. Par exemple, dans certains secteurs de pointe dont l'informatique, il pourrait être souhaitable d'arrimer quelques compétences — pas toutes — aux besoins du marché de l'emploi régional.

Piste d'action 6

Dans le cadre de l'élaboration et de la révision des programmes techniques conduisant à un DEC, obtenir du ministère de l'Éducation qu'il laisse aux collèges le soin de définir, dans certains domaines, un certain nombre de compétences de la formation spécifique, en réponse à des besoins particuliers.

Les collèges veulent, du reste, évaluer la possibilité d'adapter la formation générale dans les programmes techniques, afin qu'elle corresponde davantage aux champs d'intérêt des étudiants et des étudiantes de ce secteur. Les collèges jugent essentiel de fournir aux futurs techniciens et technologues un bagage de connaissances générales, qui pourrait toutefois être mieux arrimé aux particularités des programmes techniques. Cette avenue pourrait contribuer à accroître la motivation, la persévérance et, en bout de piste, la réussite des étudiants et des étudiantes en formation technique.

Piste d'action 7

Maintenir une formation générale dans tous les programmes d'études collégiales conduisant au DEC et examiner la pertinence et la faisabilité de l'adapter en formation technique, en fonction des qualifications et des finalités recherchées dans ce secteur de formation. Revoir s'il y a lieu les finalités et le contenu de l'épreuve ministérielle en langue d'enseignement et littérature au secteur technique.

Axe de développement 2

Assurer une meilleure jonction entre les formations préuniversitaire et universitaire.

Le meilleur service à rendre aux 69 000 étudiants et étudiantes du secteur préuniversitaire, c'est d'arrimer encore mieux leur formation à celle offerte au premier cycle de l'université. Le reste est solidement en place : on trouve au préuniversitaire des programmes de qualité, dont le poids a été rendu comparable à l'issue de la réforme de 1993; on y trouve aussi de la diversité, comme en témoignent les profils de sortie différenciés, la création du programme intégré Sciences, Lettres et Arts et celle du baccalauréat international, la mise sur pied de doubles DEC et de DEC intensifs. Et on y réussit aussi bien qu'à l'université. Pour la cohorte de 1995, le taux de diplomation au secteur préuniversitaire était de 65,5 % contre 64,4 % pour le baccalauréat⁴. Ce taux est en constante progression depuis quelques années : selon les plus récentes données, il s'élève à 66,4 % pour la cohorte de 1996 au collégial⁵.

Ce vers quoi il faut maintenant avancer, c'est vers une articulation plus serrée de la formation préuniversitaire à la formation de premier cycle offerte à l'université, particulièrement en Sciences humaines. Les collèges croient en effet qu'une meilleure jonction entre les programmes préuniversitaires et ceux du baccalauréat contribuera à valoriser les études préuniversitaires et à susciter chez l'étudiant une plus grande motivation. Cet objectif d'arrimage préside déjà aux travaux d'élaboration et de révision des programmes préuniversitaires, qui sont conduits avec les universités dans un esprit de concertation. Les programmes du baccalauréat peuvent ainsi prendre appui sur les apprentissages réalisés par l'étudiant au fil de son parcours collégial. Il faudrait toutefois que l'effort d'harmonisation puisse porter aussi sur le segment universitaire de formation, de sorte que les duplications et les dédoublements, toujours démotivants pour l'étudiant, soient systématiquement évités.

Il faut avancer vers une articulation plus serrée de la formation préuniversitaire à la formation de premier cycle offerte à l'université, en particulier en Sciences humaines.

Entre collèges et universités, partenaires d'une même mission d'enseignement supérieur, les liens doivent donc se resserrer. Cette approche a inspiré l'ensemble des propositions présentées sous cet axe de développement. Les études préuniversitaires sont ici considérées comme la première étape d'un parcours de cinq ans conduisant à l'obtention du baccalauréat. Par conséquent, c'est au collège que l'étudiant entreprend son parcours universitaire.

Les collèges vont même plus loin. Dans la perspective d'accroître l'accès aux études supérieures et de soutenir le développement des régions où il n'y a pas d'université, ils souhaitent examiner la possibilité d'offrir eux-mêmes des éléments de formation universitaire de premier cycle. Cela se fait déjà dans certaines provinces canadiennes, notamment en Colombie-Britannique où cinq « collèges universitaires » remplissent, en plus de leur mission collégiale, le mandat d'offrir la formation universitaire du baccalauréat. L'une des caractéristiques de ces collèges est de concevoir des programmes d'études et des projets de recherche en relation très étroite avec les besoins de leur région.

Les universités elles-mêmes réfléchissent en ce sens. Dans le mémoire conjoint qu'elles ont présenté en septembre 2002 aux audiences de la Commission de l'éducation sur les fluctuations de clientèle, l'Université McGill, l'UQÀM, l'Université Concordia et l'Université de Montréal affirment que les collèges et les universités du Québec « gagneraient à s'inspirer du décroisement engagé par l'Alberta entre les deux ordres d'enseignement ». Dans cette province canadienne, expliquent-elles, les collèges peuvent offrir la première et la deuxième année du premier cycle universitaire. Une politique adoptée par le gouvernement albertain en 2002 vient d'ailleurs renforcer cette collaboration. Pour les quatre universités montréalaises, le partenariat entre collèges et universités, notamment en région, doit être accentué. Elles ajoutent que les solutions durables au problème des baisses de clientèle des universités en région devront tenir compte des deux réseaux d'études postsecondaires au Québec⁶.

Piste d'action 8

En vue d'une meilleure harmonisation de la formation préuniversitaire et de la formation universitaire, examiner de plus près avec les partenaires universitaires un certain nombre de cours offerts au collégial et à la première année de baccalauréat, particulièrement en Sciences humaines, afin de supprimer les dédoublements et de favoriser une meilleure reconnaissance par les universités des acquis de leurs nouveaux inscrits.

Piste d'action 9

Développer plus largement au secteur préuniversitaire les activités d'exploration vocationnelle, dont les stages, dans le but d'accroître la motivation des étudiants et des étudiantes, de favoriser leur réussite à travers une formation mieux enracinée, de renforcer l'ancrage des programmes aux réalités externes et de valoriser ce secteur de formation.

Piste d'action 10

Dans certaines régions ou certains centres urbains, et dans certains domaines de formation, développer de nouveaux arrimages entre collèges et universités. Examiner plus particulièrement la possibilité pour des collèges en région d'offrir eux-mêmes des éléments de formation universitaire de premier cycle, reconnus par une ou des universités.

Piste d'action 11

Recommander au ministère de l'Éducation de valoriser et de renforcer le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) comme lieu privilégié de concertation entre collèges et universités, en vue notamment d'éviter la multiplication des préalables propres à chaque université.

Axe de développement 3
**Améliorer l'accès des Québécois et des Québécoises
à une qualification supérieure à travers la formation continue.**

**On doit reconnaître
toute l'importance de
la formation continue
dans le contexte de
la société du savoir.**

Si l'on s'entend pour dire que le savoir est désormais le principal matériau du progrès des sociétés, on doit par conséquent reconnaître toute l'importance de la formation continue dans ce nouveau contexte. C'est à travers elle que des adultes relèvent leur niveau de scolarité et acquièrent de nouvelles compétences, à travers elle aussi que la main-d'œuvre se recycle et se perfectionne.

En 2001, ils étaient quelque 33 000 adultes à suivre une formation continue au collégial. La majorité de ces étudiantes et de ces étudiants (56 %), qu'ils soient inscrits à un programme d'attestation d'études collégiales, à un diplôme d'études collégiales ou à un cours hors programme, ont 30 ans et plus. Les programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) accueillent 61 % de la population étudiante totale au secteur de la formation continue créditée. Dans ces programmes, les étudiants de 25 ans et plus constituent 80 % de l'effectif scolaire⁷. Selon les données recueillies par la Fédération des cégeps, le taux de diplomation dans les programmes d'AEC à temps plein était de 74,5 % en 1999-2000 et de 77 % en 2000-2001. Quant au taux de placement des diplômés de ces mêmes programmes par rapport à la population active, il s'élevait à 85,6 % en 2000-2001.

Ces chiffres démontrent au moins une chose : la formation continue offerte au collégial répond à un besoin bien réel de la population québécoise. Les collèges ont d'ailleurs eu le souci de développer au fil des ans de nouveaux créneaux de formation, dans des domaines aussi divers que la santé, l'informatique ou le multimédia, pour mieux prendre en compte ce besoin. Ils se sont également préoccupés de répondre rapidement aux attentes des régions, à travers leurs services de formation aux entreprises, entre autres. Et ils veillent à améliorer constamment leurs programmes, notamment les AEC, qui sont élaborées en étroite collaboration avec les partenaires du marché de l'emploi, et dont plusieurs ont déjà été soumises au regard externe de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

En vue d'assurer un développement harmonieux de la formation continue, les collèges ont conclu entre eux un protocole d'entente sur l'élaboration et la gestion des programmes d'attestations d'études collégiales. Cette entente signée par tous les établissements en mars 2000 s'inscrit dans le nouveau cadre réglementaire qui permet aux collèges de développer eux-mêmes des programmes d'AEC dans tous les domaines. Elle témoigne d'une volonté claire des collèges de travailler en consortium pour assurer la révision et l'élaboration de ces programmes. Dans la foulée de ce protocole d'entente, une banque centrale d'informations sur les programmes d'AEC a été mise sur pied par les collèges en collaboration avec le ministère de l'Éducation. Elle est disponible sur le site Web de l'*Inforoute de la formation professionnelle et technique* depuis janvier 2002 et mise à jour sur une base régulière.

Afin de poursuivre leur action éducative auprès des adultes, les collèges ont dégagé un certain nombre de pistes qui sont exposées ci-dessous. Elles reprennent dans certains cas des préoccupations maintes fois exprimées par la Fédération des cégeps, par exemple celles liées au financement, sur lesquelles la récente politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue est restée muette. Cette politique semble, par contre, ouvrir des perspectives intéressantes en matière de formation liée à l'emploi et de reconnaissance des acquis, des questions jugées prioritaires par les collèges.

Dans d'autres cas, les pistes d'action explorent plus à fond de nouvelles possibilités, par exemple celle d'offrir aux adultes des cours de formation générale dans le cadre de programmes conduisant à une AEC. Les employeurs et les adultes eux-mêmes ont des attentes à cet égard, particulièrement en ce qui concerne la maîtrise de la langue d'enseignement et la connaissance de la langue seconde. Les collèges veulent pouvoir répondre à ces attentes et à ces besoins, conformément à leur vision de la formation continue selon laquelle l'éducation ne se limite pas à la qualification de la main-d'œuvre, mais vise plutôt la formation globale de la personne.

Piste d'action 12

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il finance de manière équitable et adéquate la formation continue dans les collèges, à travers une enveloppe budgétaire ouverte comme c'est le cas à l'université.

Piste d'action 13

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il finance adéquatement les bâtiments et les locaux nécessaires pour offrir des activités de formation continue dans les collèges.

Piste d'action 14

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il rétablisse l'accessibilité à la formation collégiale à temps partiel par un financement adéquat, de sorte que les adultes puissent s'inscrire à tout cours à temps partiel, comme c'est le cas à l'université.

Piste d'action 15

Permettre aux étudiants et aux étudiantes des programmes d'attestation d'études collégiales d'avoir accès à la composante de formation générale, en assurer la reconnaissance et le financement. En ce sens, obtenir du ministère de l'Éducation que les programmes conduisant à une attestation d'études collégiales ne soient pas strictement limités à la formation spécifique d'un programme technique.

Piste d'action 16

En matière de reconnaissance des acquis, améliorer l'accès aux services en soutenant les pôles d'expertise des collèges; explorer la voie de la régionalisation des services, notamment au moyen d'une collaboration plus étroite avec les universités et les commissions scolaires; et créer un fonds pour développer une offre harmonisée et concertée d'outils de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires. Revoir également les modalités de financement de la reconnaissance des acquis et de la formation manquante.

Piste d'action 17

En vue d'améliorer l'offre de service en formation continue, ajuster l'organisation scolaire et les modes de financement afin de permettre à ce secteur de formation d'offrir aux étudiants et aux étudiantes des cours de jour comme de soir, sept jours par semaine et toute l'année.

Piste d'action 18

En vue d'assurer une meilleure reconnaissance de l'expertise des collèges en matière de services aux entreprises et de formation sur mesure, et d'en faire bénéficier les entreprises québécoises, obtenir du gouvernement du Québec qu'il autorise les collèges à présenter des soumissions dans le cadre de ses appels d'offres. Obtenir à ce propos que les collèges soient reconnus comme fournisseurs au sens de l'article 3 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics*.

Axe de développement 4

Introduire plus de flexibilité dans l'organisation scolaire collégiale.

En relation avec les propositions précédentes, il est essentiel d'adapter un certain nombre d'éléments liés à l'organisation scolaire. Les collèges veulent donc revoir leur organisation scolaire, par exemple le calendrier et le découpage de l'année, de manière à mieux prendre en compte les réalités étudiantes et celles du marché de l'emploi, et à favoriser la motivation, la persévérance et la réussite de leurs étudiants et de leurs étudiantes.

Piste d'action 19

Adapter l'organisation scolaire en examinant plus particulièrement les questions relatives au calendrier et au découpage de l'année scolaire.

Dans le but de favoriser la réussite, les collèges veulent faciliter l'accès de l'étudiant à la reprise d'évaluations — au collégial, il y a actuellement très peu d'examens de reprise — et à des activités d'apprentissage complémentaires aux cours. Cela se fait dans certains départements de certains collèges, mais il faut élargir ces pratiques en levant les obstacles actuels, rattachés notamment au financement.

Piste d'action 20

Faciliter l'accès de l'étudiant et de l'étudiante à la reprise d'évaluations et aux activités d'apprentissage complémentaires aux cours, en obtenant les moyens financiers et réglementaires nécessaires.

Enfin, les collèges veulent réexaminer les conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales, qui se sont multipliées au fil des ans. Ainsi, en plus d'avoir obtenu la note de passage dans chacun de ses cours, l'étudiant doit avoir réussi une épreuve ministérielle en langue d'enseignement et littérature (depuis 1997) et une épreuve synthèse de programme (depuis 1998), auxquelles devrait s'ajouter en 2005 l'atteinte d'un standard rehaussé de compétence en langue seconde. Les collèges souhaitent examiner de plus près l'ensemble de ces conditions.

Piste d'action 21

Réévaluer les conditions nécessaires et suffisantes pour l'obtention du DEC.

Il faut revoir l'organisation scolaire au collégial, en vue de mieux prendre en compte les réalités étudiantes et celles du marché de l'emploi, et de favoriser la réussite.

Notes

- 1 Depuis 1997, pour être admis au cégep, l'élève du secondaire doit obligatoirement avoir réussi les cours suivants : langue d'enseignement et langue seconde de 5^e secondaire, mathématiques de 5^e secondaire, histoire et sciences physiques de 4^e secondaire.
- 2 Ministère de l'Éducation, *La formation professionnelle chez les jeunes : un défi à relever*, Rapport du groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation technique, Québec, août 1995, 71 p.
- 3 Parmi les consensus dégagés par les participants et les participantes à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse, on retrouve l'affirmation suivante : « Que des passerelles soient établies pour permettre aux jeunes diplômés d'un plus grand nombre de programmes d'études professionnelles d'accéder directement à la formation technique ». Gouvernement du Québec, *Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participantes et participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse*, Québec, février 2000, 6 p.
- 4 Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, Système CHESCO, version 2002, septembre 2002.
- 5 *Ibid.*
- 6 Université McGill, Université du Québec à Montréal, Université Concordia et Université de Montréal, *Fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation*, Mémoire déposé à la Commission de l'éducation, Montréal, septembre 2002, p. 8, 10 et 12.
- 7 Ministère de l'Éducation, *Effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon le groupe d'âge, le type de formation, le type de programme et le sexe, de 1997 à 2001*, Statistiques de l'éducation 1997-2001. [En ligne] www.meq.gouv.qc.ca

Autres sources

- Fédération des cégeps, *La réussite et la diplomation au collégial. Des chiffres et des engagements*, Montréal, 1999, 136 p.
- Fédération des cégeps, *Les cégeps, une présence essentielle pour la société québécoise*, Mémoire présenté à la commission parlementaire sur l'enseignement collégial, Montréal, 1992, 96 p.
- Fédération des cégeps, *Miser sur la formation technique. État de la situation et plan stratégique de développement*, Montréal, 1998, 76 p.
- Fédération des cégeps, *Mémoire en réaction au projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, Montréal, 2001, 26 p.
- Fédération des cégeps, *Pour une culture de l'éducation*, Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation, Montréal, 1995, 48 p.
- Fédération des cégeps, Fédération autonome du collégial, Fédération des enseignantes et enseignants de cégep, Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec, *De techniques et d'avenir*, Actes du forum sur la formation technique tenu les 10 et 11 janvier 2002, Montréal, 2002, 93 p.
- Gouvernement du Québec, *Apprendre tout au long de la vie*, Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, 2002, 40 p.
- Gouvernement du Québec, *Apprendre tout au long de la vie*, Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, 2002, 43 p.
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle*, Québec, avril 1993, 39 p.
- UNESCO, *Éducation et formation tout au long de la vie : un pont vers l'avenir*, Recommandations, 2^e Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel, Séoul, 26-30 avril 1999, 16 p.
- Université du Québec, *Bâtir notre avenir*, Document de réflexion sur l'Université du Québec, Québec, septembre 2001, 23 p.



L'environnement éducatif

Orientation

Offrir à l'étudiant un environnement éducatif de qualité, afin de favoriser sa réussite, de stimuler son développement personnel et social, et de soutenir sa quête d'identité.

On a surtout affaire au collégial à des jeunes de 17-20 ans, qui franchissent une étape décisive de leur vie, celle du passage de l'adolescence à l'âge adulte. Selon l'Observatoire Jeunes et Société, les jeunes sont à ce moment-là devant le plus grand nombre de possibilités de toute leur vie¹. Aux apprentissages personnels parfois compliqués — exercice d'une plus grande autonomie, construction de l'identité, premiers choix de vie — s'ajoute la transition entre le secondaire et le collégial, qui comporte elle aussi son lot de difficultés.

Le cégep est bien plus qu'un lieu où se donnent des cours.

C'est pourquoi les collèges sont bien plus que des lieux où se donnent des cours. Il s'y offre notamment des services en matière d'orientation et de placement, s'y organisent des conférences et des spectacles, il s'y fait du théâtre, de la science et du sport. Des événements intercollégiaux comme *Cégeps en spectacle*, le *Festival de théâtre*, l'*Exposition d'arts plastiques* et le *Festival de danse*, que produit chaque année le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ), ou le concours scientifique et technique *Science, on tourne!* organisé par la Fédération des cégeps, contribuent à faire du collège un milieu de vie enrichissant. Les jeunes y trouvent un ensemble d'activités et de services complémentaires à l'enseignement qui ont pour but de leur faire découvrir qui ils sont et ce qu'ils veulent, de les encourager à s'engager dans leurs études et à réussir. En cela, le collège est un véritable lieu de formation.

Axe de développement 1

Consolider le collège comme milieu de vie contribuant à l'orientation de l'étudiant, à sa réussite et à son développement comme citoyen.

Dans un avis récent, le Conseil supérieur de l'éducation fait remarquer que les activités parascolaires contribuent à donner un sens aux études, qu'elles fournissent aux jeunes des occasions d'explorer, qu'elles participent à leur démarche d'orientation et, ce faisant, à leur réussite². L'orientation constitue d'ailleurs un aspect essentiel du rôle des cégeps, qui accueillent chaque année un bon nombre de jeunes n'ayant pas encore fixé leur choix scolaire et professionnel³. À travers des activités d'encadrement et grâce à une session d'accueil et d'intégration, à laquelle quelque 5000 étudiants et étudiantes étaient inscrits à l'automne 2002, les collèges aident les jeunes indécis à trouver la voie qui convient le mieux à leurs aspirations et à leur potentiel.

Le lien entre la qualité de l'environnement éducatif et la réussite a déjà fait l'objet d'analyses qui, sans mesurer l'incidence exacte de l'une sur l'autre, mettent en relief le fait que l'engagement de l'étudiant dans la vie du collège augmente ses chances de succès⁴. Le Conseil supérieur estime d'ailleurs que participer à des activités parascolaires contribue à renforcer l'engagement dans les études et à développer un sentiment d'appartenance⁵.

Ce climat éducatif est essentiel au cheminement des étudiantes et des étudiants, si l'on en juge par les propos qu'ils tiennent eux-mêmes à ce sujet. Que ce soit dans le cadre de groupes de discussion organisés par la Fédération des cégeps, ou encore à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse, ou plus simplement dans les rapports qu'ils entretiennent tous les jours avec le personnel des collèges, les jeunes expriment clairement leur attachement aux activités étudiantes et aux services qui sont offerts en marge de leur formation. La *Politique québécoise de la jeunesse* a d'ailleurs retenu comme stratégie de développement du plein potentiel des jeunes l'idée de « faire de l'école un milieu de vie stimulant », un « lieu privilégié » pour exercer sa citoyenneté, à travers la vie parascolaire notamment⁶.

Le rôle des collèges en matière de préparation à la citoyenneté a, du reste, été reconnu par la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, présidée en 2001 par M. Gérald Larose. Dans son rapport final, la Commission affirme que le collège pourrait devenir « un bouillon de culture québécoise dans toutes ses manifestations et une agora où se fréquenteraient tous les citoyens, toutes origines, appartenances et allégeances confondues⁷ ».

Les jeunes expriment leur attachement aux activités étudiantes et aux services qui sont offerts en marge de leur formation.

Piste d'action 22

Développer un concept de vie étudiante qui s'articule autour du programme d'études, en vue de favoriser un arrimage plus étroit entre la formation et les activités parascolaires, de soutenir la réussite de l'étudiant, d'encourager sa participation à la vie du collège et de renforcer son sentiment d'appartenance.

Piste d'action 23

Accroître les occasions d'amener l'étudiant à s'engager dans la vie de son collège et de son milieu, et mettre au point une forme de reconnaissance de cet engagement.

Axe de développement 2

Ajuster l'offre de service à une population étudiante plus diversifiée.

On l'a indiqué au début de ce document, la population étudiante collégiale est hétérogène et ses besoins diversifiés. Dans la perspective de mieux connaître leur clientèle et d'ajuster en conséquence leur offre de service, les collèges souhaitent que des recherches, des études et des sondages soient réalisés, par exemple à travers l'Observatoire Jeunes et Société qui exerce une veille documentaire et mène des études sur la réalité des jeunes.

Ils veulent également examiner de plus près la problématique de la réussite des garçons, qui sont moins nombreux que les filles à obtenir leur diplôme d'études collégiales. Les moyens de les aider à persévérer et à réussir, qui pourraient, par exemple, prendre la forme d'approches pédagogiques diversifiées, seront renforcés dans les collèges. La question de la réussite des garçons fait d'ailleurs l'objet d'une attention particulière du Carrefour de la réussite au collégial. Cet organisme a été mis sur pied par le réseau collégial public afin de soutenir les établissements dans la réalisation de leur plan de réussite. Le Carrefour participe au développement des connaissances des collèges en matière de réussite et de diplomation, et contribue à l'évolution de la réflexion en ce domaine.

Les collèges entendent également mettre en place des mesures particulières d'accompagnement et d'encadrement pour favoriser la réussite des allophones et des autochtones. En conformité avec le *Plan d'action pour la valorisation du français, langue d'enseignement* lancé par le ministère de l'Éducation en 2001, une attention particulière pourra être accordée par les collèges francophones au soutien des allophones qui éprouvent des difficultés en français. Les allophones inscrits dans les collèges de langue française réussissent effectivement moins bien que les étudiants francophones l'ensemble de leurs cours de français et l'épreuve ministérielle en langue d'enseignement et littérature⁸. Dans un autre ordre d'idées, les collèges veulent renforcer leur action préventive face au suicide chez les jeunes, qui est au Québec la première cause de mortalité chez les hommes de 15 à 39 ans.

Piste d'action 24

En vue de mieux connaître la population étudiante collégiale et d'adapter les services, promouvoir la mise en place d'un programme continu de recherche-action sur le collégial et encourager la réalisation d'études et de sondages sur les réalités propres à cet ordre d'enseignement et aux étudiants qui le fréquentent.

Piste d'action 25

Examiner la problématique de la réussite des garçons au collégial et mettre en place les moyens appropriés pour les aider à persévérer et à obtenir leur diplôme en plus grand nombre.

Piste d'action 26

Obtenir l'appui du ministère de l'Éducation pour mettre en place de nouvelles mesures ou améliorer les mesures existantes d'aide à la réussite, en particulier pour les étudiants allophones ou autochtones.

Piste d'action 27

À titre de partenaires, faire reconnaître par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et par les organismes de ce réseau les besoins psychosociaux des étudiants et des étudiantes de collège, jeunes et adultes, et s'assurer que les services appropriés leur soient rendus. Prendre l'engagement comme réseau collégial de partager cette responsabilité, notamment en mettant sur pied un réseau d'entraide et d'échanges entre collèges, et entre les collèges, les organismes concernés du réseau de la santé et des services sociaux, et ceux du milieu communautaire, dans le but de prévenir le suicide chez les jeunes.

Piste d'action 28

En relation avec les propositions précédentes, s'assurer que les ressources et les moyens suffisants soient consentis au développement d'un environnement éducatif de qualité dans les collèges.

Notes

- 1 Cité par le Conseil supérieur de l'éducation dans son avis *Au collégial, l'orientation au cœur de la réussite*, Québec, avril 2002, p. 42.
- 2 *Ibid.*, p. 41.
- 3 Dans son avis *Au collégial, l'orientation au cœur de la réussite*, le Conseil supérieur de l'éducation rappelle certaines statistiques sur « l'indécision vocationnelle » des jeunes. Il fait notamment observer que son enquête réalisée en 1990 auprès de la population étudiante collégiale avait révélé que 29,7 % des répondantes et des répondants se disaient indécis par rapport à leur choix de carrière. Parmi les étudiants et les étudiantes du secteur préuniversitaire, seulement 20 % disaient avoir un projet scolaire bien établi. Par ailleurs, note le CSE, une enquête réalisée par le Conseil permanent de la jeunesse révélait que 59,4 % des jeunes du collégial avaient une idée peu ou pas du tout précise de leur choix de carrière à la fin de leurs études secondaires. *Ibid.*, p. 126.
- 4 Fédération des cégeps, *La réussite et la diplomation au collégial, des chiffres et des engagements*, Montréal, 1999, p. 69.
- 5 Conseil supérieur de l'éducation, *Des conditions de réussite au collégial. Réflexion à partir de points de vue étudiants*, Québec, 1995, p. 69-70.
- 6 Gouvernement du Québec, *La jeunesse au cœur du Québec*, Politique québécoise de la jeunesse, Québec, 2001, p. 36.
- 7 Gouvernement du Québec, *Le français, une langue pour tout le monde*, Rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Québec, 2001, p. 58.
- 8 Collège de Bois-de-Boulogne et Cégep Marie-Victorin, *La réussite en français des allophones au collégial : constat, problématique et solutions*, Montréal, 2000, 313 p.

Autres sources

- Fédération des cégeps, *L'enseignement collégial vu par des étudiants*, Rapport de groupes de discussion sur l'enseignement collégial, Montréal, octobre 2000, 17 p.
- Ministère de l'Éducation, *Lire, écrire, communiquer... réussir!*, Plan d'action pour la valorisation du français, langue d'enseignement, Québec, 2001, 16 p.

La recherche, le transfert et l'innovation

Les collèges partagent avec les universités une mission d'enseignement supérieur centrée sur les programmes d'études, mais liée aussi à d'autres activités qui viennent enrichir la qualité de la formation. C'est précisément le cas de la recherche, un domaine dans lequel ils sont actifs depuis près de vingt ans et pour lequel ils sont de mieux en mieux connus et reconnus. Et cela se justifie sans peine : avec une « productivité scientifique répondant aux standards d'excellence » et des chercheurs dont le rendement se compare à celui des chercheurs universitaires, les collèges fournissent, de l'avis même de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*, « un apport précieux à l'effort de recherche du Québec ».¹

Orientation

Exploiter le plein potentiel de recherche, de transfert et d'innovation au collégial.

Il se fait dans le réseau collégial public des activités de recherche pédagogique, disciplinaire et technologique dont les retombées sur l'enseignement et les programmes d'études sont significatives. Au début du collège il y a 35 ans, l'absence de repères a forcé l'innovation et la mise au point d'approches pédagogiques adaptées à ce nouvel ordre d'enseignement. Ces travaux ont permis au réseau de répondre rapidement et de manière adéquate aux nombreux défis qu'il a eu à relever depuis sa création. Encore aujourd'hui, les méthodes et les pratiques d'enseignement font l'objet d'une bonne partie de la recherche pédagogique au collégial.

Les collèges fournissent
« un apport précieux
à l'effort de recherche
du Québec ».

De son côté, la recherche disciplinaire témoigne du potentiel et de la vigueur scientifique des collèges. Ces activités font progresser les connaissances dans des domaines variés et leurs effets sur la vie intellectuelle collégiale sont multiples : elles sont source de perfectionnement pour les chercheurs et les chercheuses, elles enrichissent le savoir du personnel enseignant et celui des étudiants, elles stimulent l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques, elles mettent les collèges en liaison avec les universités d'ici et d'ailleurs, et contribuent à leur rayonnement dans leur communauté et bien au-delà.

La contribution des collèges ne s'arrête pas là. À travers leurs 28 centres de transfert de technologie, regroupés au sein du Réseau trans-tech, ils participent directement au processus d'innovation au Québec. Ces centres mènent des activités de recherche et de développement dans des secteurs clés de l'économie, concluent des alliances stratégiques avec l'industrie, soutiennent la compétitivité des entreprises, en particulier la PME, et transfèrent les résultats de la recherche fondamentale à la recherche appliquée — tout cela dans le meilleur intérêt des régions. Une étude menée conjointement en 2002 par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et l'Institut canadien de recherche sur le développement régional retient d'ailleurs, comme moyen d'« augmenter l'attrait de certaines régions cibles », le fait de « consacrer plus d'efforts au développement des centres de transfert et d'application des connaissances, au niveau collégial surtout² ». Les activités des centres de transfert de technologie ont, de plus, des retombées positives sur la formation technique offerte dans les collèges.

**Le cégep est devenu
le lieu par excellence
de la recherche
technologique.**

Ainsi, les collèges sont devenus le lieu par excellence de la recherche technologique au Québec. Le rayonnement des collèges en ces matières dépasse d'ailleurs les frontières québécoises : les ententes de coopération signées dernièrement avec la France et le Mexique, par exemple, portent aussi sur le transfert de technologies et la recherche appliquée.

Axe de développement 1

Favoriser une participation plus active des collèges aux circuits de la recherche, du transfert et de l'innovation.

Des progrès manifestes ont été réalisés ces dernières années pour reconnaître à sa juste valeur la place de la recherche collégiale au sein de la communauté scientifique québécoise. La *Politique québécoise de la science et de l'innovation* y est d'ailleurs pour beaucoup : la volonté gouvernementale d'intensifier les activités de recherche dans les collèges y a été affirmée, leur contribution reconnue, de même que le rôle stratégique assumé par les centres collégiaux de transfert de technologie.

Cette reconnaissance s'est également traduite dans la nouvelle mission des fonds de recherche québécois. En vertu de la *Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie*, ces trois fonds ont désormais le mandat très clair d'établir des partenariats avec les collèges et de leur accorder des subventions pour le dégagement d'enseignants et d'enseignantes qui réalisent des activités de recherche. Le réseau collégial public est d'ailleurs représenté au conseil d'administration du Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies (Fonds NATECH), mais toujours absent du conseil d'administration ou du comité des pairs du Fonds de la recherche sur la société et la culture et du Fonds de la recherche en santé du Québec.

En s'appuyant sur les avancées des dernières années, et surtout sur la conviction que le développement du Québec passe aussi par l'apport des collèges en matière de recherche, de transfert et d'innovation, un certain nombre de pistes d'action ont été dégagées.

Piste d'action 29

Obtenir la participation du réseau collégial public au conseil d'administration ou au comité des pairs des fonds de recherche québécois dont il est absent, et des fonds de recherche fédéraux, entre autres le Conseil de recherche en sciences naturelles et génie.

Piste d'action 30

Obtenir du gouvernement du Québec qu'il rende possible la création d'une société de valorisation de la recherche technologique au collégial, à l'image des sociétés de valorisation de la recherche universitaire, dans la perspective de valoriser et de commercialiser les résultats de la recherche collégiale.

Piste d'action 31

Obtenir du gouvernement du Québec qu'il soutienne les initiatives d'essaimage (*spin-off*) dans les collèges et les centres collégiaux de transfert de technologie.

Piste d'action 32

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il mette en place des mesures de soutien aux organismes de valorisation de la recherche au collégial et de diffusion de ses résultats.

Piste d'action 33

En relation avec la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*, assurer le développement des centres collégiaux de transfert de technologie, ce qui signifie concrètement :

- un financement de base récurrent et suffisant du ministère de l'Éducation et du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche;
- un financement de contrepartie du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche pour les contrats de recherche obtenus par chacun des centres collégiaux de transfert de technologie;
- la création de nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie dans les régions qui en sont dépourvues et où les besoins le justifient. À cet égard, la possibilité de mettre sur pied des centres de transfert dans le domaine des sciences sociales appliquées doit être examinée.

Axe de développement 2

Accroître la présence des chercheurs et des chercheuses de collège au sein des réseaux de la recherche.

Dans les années 90, la vague de compressions budgétaires au collégial a freiné considérablement l'affectation d'enseignants et d'enseignantes à des fins de recherche. Alors qu'en 1992-1993 ils étaient 121 à être dégagés de leur tâche d'enseignement pour réaliser des activités de recherche, ils n'étaient plus que 26 en 1998-1999³, ce qui équivaut à une baisse de 79 %.

On assiste néanmoins à un nouvel essor de la recherche collégiale, dû en bonne partie aux orientations de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* et à la nouvelle *Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie*. Toutes deux reconnaissent, en effet, les chercheurs de collège au même titre que les chercheurs universitaires. L'ouverture aux collèges québécois de la Fondation canadienne pour l'innovation et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada est un autre facteur de cette revitalisation. Les collèges entendent donc poursuivre sur cette lancée, en favorisant une participation plus soutenue de leurs chercheurs et de leurs chercheuses aux réseaux de la recherche.

Piste d'action 34

À l'instar des programmes existants au Fonds NATECH et au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, recommander aux organismes subventionnaires québécois et fédéraux de créer un fonds de recherche spécialement dédié aux chercheurs des collèges et des centres collégiaux de transfert de technologie, et d'accorder dans le cadre de ce fonds une attention particulière à la réalité des chercheurs et des chercheuses ayant moins d'expérience.

Piste d'action 35

Recommander au gouvernement fédéral de créer des chaires de recherche appliquée dans les domaines d'expertise des collèges.

Piste d'action 36

En collaboration avec des partenaires dont l'Association des collèges communautaires du Canada, obtenir du gouvernement fédéral qu'il ouvre aux enseignants et aux enseignantes des collèges québécois l'accès direct à ses programmes de subvention pour la recherche — comme c'est maintenant le cas au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada — et qu'il accorde aux collèges un montant pour leurs frais indirects liés à la recherche.

Piste d'action 37

En accord avec la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*, encourager comme collèges le dégagement d'enseignantes et d'enseignants afin qu'ils puissent s'intégrer au réseau québécois de la recherche et s'assurer notamment que certains d'entre eux puissent être dégagés et soutenus pour préparer des devis de recherche.

Notes

- 1 Gouvernement du Québec, *Savoir changer le monde*, Politique québécoise de la science et de l'innovation, Québec, 2001, p. 71.
- 2 Mario Polèse et Richard Shearmur, avec la collaboration de Pierre-Marcel Desjardins et de Marc Johnson, *La périphérie face à l'économie du savoir. La dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique*, Institut national de la recherche scientifique/Urbanisation, Culture et Société, et Institut canadien de recherche sur le développement régional, Montréal, 2002, p. XXVIII.
- 3 Gouvernement du Québec, *op. cit.*, p. 71.

Autres sources

Association pour la recherche au collégial, *Historique de la recherche au collégial*, Montréal, 1999, 14 p.

Conseil de la science et de la technologie, *Des catalyseurs de l'innovation, les centres de transfert et leur financement*, Québec, 2000, 110 p.

Conseil de la science et de la technologie, *Pour des régions innovantes*, Rapport de conjoncture 2001, Québec, 2001, 263 p.

Caroline Julien, « Le collégial, dans les plates-bandes des universités? », Association francophone pour le savoir (ACFAS), *Découvrir*, Vol. 23, N° 3, Montréal, mai-juin 2002, p. 54-61.

Les technologies éducatives

Orientation

Enrichir les situations d'apprentissage au collégial, à travers une utilisation plus large des technologies éducatives.

Les technologies de l'information et des communications pourraient transformer le paysage de l'enseignement supérieur dans un avenir pas si lointain. Elles abolissent les distances, donnent accès en tout temps à l'information, facilitent les mises en réseau, ouvrent une fenêtre sur le monde. Et déjà, elles changent les rapports à l'apprentissage et à l'enseignement. Le potentiel qu'elles offrent pour faire apprendre autrement, enseigner autrement, encadrer et soutenir d'une autre manière est immense.

Les collèges ont d'ailleurs commencé à y travailler. Des enseignants et des enseignantes utilisent les nouvelles technologies pour préparer leurs cours et leurs examens, suivre le dossier scolaire de leurs étudiants, guider leurs apprentissages et communiquer avec eux. Ces pratiques, qui sont encore trop souvent le fruit d'initiatives personnelles, doivent être étendues et systématisées. Ce qui suppose des ressources : de l'équipement et des moyens financiers, bien entendu, mais aussi de la formation, de l'aide technique et du soutien professionnel. Et une vision intégrée de ce qui doit être fait.

Axe de développement 1

Les pratiques liées à l'utilisation des technologies éducatives doivent être étendues et systématisées dans les collèges.

Favoriser une intégration optimale des technologies éducatives dans les collèges.

Il faut d'ailleurs presser le pas. À l'échelle nord-américaine, le Québec tire encore de l'arrière en matière d'implantation des nouvelles technologies¹. L'utilisation des technologies de l'information et des communications au travail est, par ailleurs, légèrement moindre au Québec (55 %) que dans l'ensemble des provinces canadiennes (57 %) en 2000, malgré une croissance significative au cours des années 90². L'écart se creuse lorsqu'on observe l'utilisation d'Internet par la population de 15 ans et plus en 2000 : la proportion est de 46 % au Québec, contre 61 % pour la Colombie-Britannique, 60 % pour l'Alberta et 55 % pour l'Ontario³.

C'est pourquoi les efforts qui sont fournis actuellement, par les collèges entre autres, doivent être encouragés et mieux soutenus. Il faut en particulier accélérer l'intégration des technologies à la pédagogie, puisqu'elles contribuent, entre autres choses, à stimuler l'intérêt des étudiants et des étudiantes, à soutenir leur motivation et leur réussite.

Piste d'action 38

En collaboration avec le ministère de l'Éducation, préparer un plan d'action pour favoriser une intégration optimale des technologies à la formation collégiale. Ce plan devra prévoir en particulier :

- des modalités facilitant l'accès ou l'acquisition d'un ordinateur par la population étudiante et le personnel enseignant;
- des mesures appropriées pour assurer le renouvellement du parc informatique actuel des collèges;
- des mesures de soutien technique et professionnel, pour une utilisation adéquate des technologies par les étudiants, les étudiantes et le personnel, notamment les enseignants et les enseignantes;
- un programme de mise à niveau et de perfectionnement des connaissances et des compétences technologiques destiné au personnel enseignant;
- des mesures financières récurrentes pour soutenir l'intégration des technologies au collégial, en particulier dans les programmes d'études;
- des mesures financières pour soutenir les recherches et les expérimentations visant à améliorer la connaissance sur les stratégies et les moyens pédagogiques à mettre en œuvre, et sur les effets de l'utilisation des technologies en éducation.

Axe de développement 2

Créer une synergie réseau dans le domaine des technologies éducatives, en vue de diversifier l'accès à l'enseignement collégial.

Pour exploiter davantage le potentiel des technologies éducatives, les collèges misent sur le partenariat, le regroupement des énergies, la cohérence et la complémentarité de leurs actions. Ils peuvent s'appuyer notamment sur l'expertise de Cégep@distance, qui offre à la population québécoise quelque 250 cours dont une trentaine en ligne. Cégep@distance, qui s'ouvre maintenant à l'international, est aussi associé à la mise en œuvre du DEC virtuel en Sciences de la nature, auquel sont présentement inscrits quelque 1000 étudiants et étudiantes de collège. Avec d'autres organismes, dont Télé-université, il fait partie du Centre de liaison de la formation à distance (CLIFAD), un regroupement qui a pour mandat d'établir une stratégie de développement de la formation à distance et de l'apprentissage en ligne au Québec.

Il est clair que l'offre de cours à distance doit être élargie et la formation en ligne mieux exploitée. Ce sont là, en effet, des moyens efficaces d'individualiser l'enseignement et d'en élargir l'accès. Les collèges entendent accroître la synergie entre eux et avec des organismes du réseau, dans le but de développer l'offre de formation à distance, notamment en ligne. Cela se fera de manière concertée, en laissant aux établissements la possibilité d'intervenir sur les priorités de développement envisagées, de sorte que la réalité et les préoccupations des uns et des autres soient prises en compte.

Par ailleurs, depuis 2002, les collèges québécois sont reliés entre eux et avec les universités à l'inforoute de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce réseau de fibre optique à haute vitesse ouvre de nouvelles avenues pour offrir la formation et les services. C'est dans cet esprit que les collèges ont développé un projet de formation par vidéoconférence, selon lequel chaque établissement disposera des infrastructures, des équipements et des ressources nécessaires pour offrir de l'enseignement à distance, assurer le perfectionnement de son personnel et faciliter l'organisation d'activités pédagogiques et administratives à distance.

Finalement, n'y aurait-il pas lieu de consolider l'expertise du Québec sur le plan de la formation en ligne et de la mettre au service de la francophonie? Un marché international est en train d'apparaître, et les collèges y voient une belle occasion de développement pour eux-mêmes et pour la société québécoise.

Piste d'action 39

Encourager et soutenir le partenariat entre les collèges et des organismes du réseau afin de développer de manière concertée l'offre de formation à distance, en ligne notamment, et obtenir du ministère de l'Éducation qu'il appuie financièrement le développement par le réseau collégial public d'une offre de formation en ligne diversifiée et plus complète.

Piste d'action 40

Obtenir un soutien financier de fonds québécois et fédéraux, en vue de développer des contenus francophones en ligne qui soient accessibles à l'ensemble de la francophonie.

Piste d'action 41

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il soutienne financièrement la mise en place d'un réseau pédagogique de vidéoformation au sein du réseau collégial public.

Notes

- 1 Conseil supérieur de l'éducation, *Éducation et nouvelles technologies. Pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage*, Rapport annuel 1999-2000 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, octobre 2000, p. 20.
- 2 Conseil de la science et de la technologie, *La culture scientifique et technique au Québec : bilan*, Québec, novembre 2002, p. 67.
- 3 Ces statistiques produites par le CEFRIO en mai 2002 sont rapportées par le Conseil de la science et de la technologie. *Ibid.*, p. 69.

Autres sources

Paul Inchauspé, *La formation à distance : enjeux et perspectives*, Allocution prononcée à l'occasion du Séminaire sur la formation à distance organisé par Cégep@distance, Montréal, avril 2001, 18 p. [En ligne] www.cegepadistance.ca

Emploi-Québec et Comité national des services aux entreprises des cégeps et des commissions scolaires, *L'apprentissage virtuel au Québec*, Montréal, février 2002, 39 p.

L'ouverture au monde

Orientation

Élargir l'ouverture sur le monde des collèges, de leurs étudiants, de leurs étudiantes et de leur personnel.

Fin des années 60 : le réseau des cégeps voit le jour, la population accède pour la première fois à un enseignement supérieur collégial de masse, des pionniers et des pionnières donnent sa forme à une nouvelle institution, ouverte et démocratique. Il n'avait pas été prévu au départ que le cégep s'ouvrirait aussi largement, et de tant de manières, sur le monde. Mais il l'a fait et c'est le Québec tout entier qui en profite aujourd'hui.

Des premiers échanges à l'étranger pour les étudiants et les enseignants à la signature en 1999 d'accords de coopération avec la France et le Mexique, il y a 30 ans de présence collégiale dans le monde. Les cégeps ont participé à des centaines de projets dans 40 pays en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe. Ils y mettent leur expertise à profit, surtout pour tout ce qui concerne l'élaboration et la révision de programmes d'études, le transfert de technologies et la « formation de formateurs ».

L'ouverture des collèges sur le monde passe aussi par l'enseignement des langues. La population québécoise, et même les étudiants et les étudiantes d'autres provinces canadiennes et d'autres pays, peuvent ainsi apprendre l'anglais et le français, mais aussi l'espagnol, l'allemand, le portugais et le mandarin. Certains programmes préuniversitaires et techniques comportent en outre une dimension internationale, comme le profil Monde et Société offert en Sciences humaines dans quelques collèges, alors que d'autres adoptent une orientation franchement internationale, comme le baccalauréat international.

Par ailleurs, les ententes signées récemment avec les instituts universitaires de technologie en France et les universités technologiques au Mexique visent surtout à augmenter les échanges et les stages pour la population étudiante et le personnel. Les jeunes Québécois aspirent eux-mêmes à ce voyage formateur, encadré sur le plan pédagogique et reconnu dans leur formation, par lequel ils sont mis en contact avec d'autres cultures et d'autres manières de voir. Il s'agit également pour le personnel des collèges de belles occasions de se ressourcer et de mettre ses compétences au service d'autres collectivités.

**Le Québec tout entier
profite aujourd'hui de
l'ouverture des collèges
sur le monde.**

Axe de développement 1

Mieux positionner le collège, son personnel et sa population étudiante sur l'échiquier international.

S'appuyant sur leurs réalisations des 30 dernières années, les collèges se proposent de faire un pas de plus. Le contexte de mondialisation les y conduit, de même que les attentes des étudiants, des étudiantes et de la société québécoise. Ils souhaitent en particulier pouvoir offrir de la formation à l'étranger et y décerner le diplôme d'études collégiales, dans le cadre d'un processus simplifié. Leur expertise dans plusieurs domaines pourrait ainsi être mise au service d'autres pays, notamment ceux de la francophonie. Il y a là une avenue de développement prometteuse, non seulement pour les collèges québécois, mais aussi pour les étudiants et les étudiantes qu'ils seraient appelés à former à l'étranger.

Les pistes d'action présentées ci-dessous s'inscrivent dans le prolongement de la mission de coopération internationale des collèges, qui est reconnue par leur loi depuis 1997. Elles s'inscrivent également dans le cadre de la *Stratégie pour l'internationalisation de l'éducation québécoise*, rendue publique par le ministère de l'Éducation en novembre 2002. Avec cette stratégie, le MEQ entend notamment intégrer une dimension internationale à la formation, favoriser la mobilité des personnes et l'exportation du savoir-faire québécois en éducation.

Piste d'action 42

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il facilite et simplifie la démarche des collèges voulant offrir de la formation à l'étranger et y décerner le diplôme d'études collégiales, et leur permette de décerner un DEC adapté aux réalités internationales.

Piste d'action 43

Favoriser l'internationalisation de la formation et de certaines activités au collégial, à travers notamment des projets de mobilité et d'échanges offerts à la population étudiante et au personnel enseignant, et des initiatives plus nombreuses pour encourager l'ouverture des étudiants et des étudiantes aux réalités internationales.

Piste d'action 44

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il crée pour les étudiants et les étudiantes du collégial un programme de bourses pour des séjours d'études à l'étranger, sur le modèle de celui qui existe actuellement pour les étudiants universitaires.

Piste d'action 45

Recommander au gouvernement du Québec d'intégrer dans le personnel de ses délégations générales, de ses délégations, de ses bureaux ou de ses antennes à l'étranger un agent d'éducation, chargé de faciliter la liaison entre les réseaux d'enseignement québécois et les établissements à l'étranger.

Piste d'action 46

En relation avec la création de l'Observatoire québécois de la mondialisation, exercer comme réseau collégial public une veille stratégique sur les enjeux liés à un éventuel accord de libre-échange des Amériques (ZLEA) et ses effets sur l'enseignement supérieur au Québec.

Axe de développement 2

Accueillir un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers dans les collèges.

En matière d'accueil d'étudiantes et d'étudiants étrangers, le Québec est à la traîne des provinces canadiennes, qui reçoivent toutes dans leurs collèges un plus grand nombre de ces étudiants, sauf les provinces de l'Atlantique. À l'automne 2000, il y avait 442 étudiants étrangers dans les collèges québécois, contre 6331 en Ontario et 8225 en Colombie-Britannique, par exemple, en 1999-2000¹.

Ce qui explique en bonne partie ce déséquilibre, ce sont les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers. Ils sont fixés pour les collèges québécois par le ministère de l'Éducation et sont en moyenne plus élevés ici que dans le reste du Canada. En 2001-2002, ils étaient de 10 149 \$ par an en moyenne au cégep, contre 9800 \$ dans les collèges ontariens et 8000 \$ dans ceux de la Colombie-Britannique, par exemple². Ils sont également plus élevés pour les collèges publics que pour les collèges privés québécois, plus élevés aussi que pour les universités au premier cycle de l'enseignement. Par ailleurs, le ministère de l'Éducation conserve 90 % des droits perçus au collégial, ce qui laisse aux établissements très peu de marge de manœuvre pour investir dans le recrutement et l'accueil d'étudiants étrangers.

Il faut sortir de ce cercle vicieux. Les étudiantes et les étudiants étrangers qui fréquentent le cégep fournissent un apport culturel et social à la vie québécoise, ils contribuent à préparer les jeunes d'ici à évoluer dans une société pluraliste et à s'ouvrir à la diversité. L'accueil d'étudiants étrangers pourrait aussi devenir, au cours des prochaines années, l'une des solutions possibles à la décroissance démographique au Québec. La récente stratégie d'internationalisation du ministère de l'Éducation reconnaît l'importance de favoriser la mobilité des personnes, notamment en examinant la problématique des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers.

Les collèges des provinces canadiennes, sauf ceux de l'Atlantique, accueillent davantage d'étudiantes et d'étudiants étrangers que les cégeps.

Piste d'action 47

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il dérégleme les frais de scolarité pour les étudiantes et les étudiants étrangers au collégial et permette aux collèges d'en conserver la totalité.

Piste d'action 48

Sur une base transitoire, obtenir un appui financier du ministère de l'Éducation afin de mettre sur pied des services qui favorisent le recrutement et l'accueil d'étudiantes et d'étudiants étrangers au collégial, notamment par l'intermédiaire de Cégep international, et de mettre en place des mesures pour faciliter leur intégration dans toutes les régions du Québec.

Notes

- 1 Cégep international, *Les droits additionnels exigés des étudiants étrangers*, Mémoire présenté au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, Montréal, septembre 2002, p. 6 et 10.
- 2 *Ibid.*, p. 11.

Autres sources

Association des universités et collèges du Canada et Réseau des Centres d'éducation canadiens, *Ouvrir la porte aux étudiants étrangers. Comparaison internationale des politiques et pratiques d'immigration*, Ottawa, juin 2000, 12 p.

Cégep international, *La mobilité étudiante dans les cégeps*, Mémoire présenté au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, Montréal, février 2001, 7 p.

Cégep international, *Les étudiants étrangers dans les cégeps : état de la situation et pistes d'action*, Montréal, mars 2002, 11 p.

Cégep international, *Profil des activités internationales des cégeps*, Étude réalisée par Mme Gisèle Bonin, Montréal, janvier 2000, 33 p.

Ministère de l'Éducation, *Stratégie pour l'internationalisation de l'éducation québécoise*, Québec, 2002, 32 p.

Réseau des Centres d'éducation canadiens, « The Value of International Students », *Perspectives*, Ottawa, 2001, 36 p.



La contribution du personnel et l'organisation du travail

S'il est clair que les étudiants et les étudiantes sont au centre des préoccupations des collèges, il est également certain que les membres du personnel rencontrés sur leur parcours sont ceux qui traduisent cette préoccupation au quotidien. Ce sont eux qui les accompagnent sur le chemin exigeant des études collégiales et les aident à réussir.

L'essentiel de ce que les collèges ont accompli depuis 35 ans repose sur la contribution de leur personnel. Quelque 33 000 salariés, dont 21 000 enseignants et enseignantes, 2000 professionnels et professionnelles, 9000 employés et employées de soutien et 1000 membres du personnel de direction, travaillent dans le réseau collégial public¹. Chacun ou chacune d'entre eux, à sa manière et dans le champ d'intervention qui lui est propre, participe au développement du collège et à celui de l'étudiant.

Il faut reconnaître à cet égard la place toute particulière du personnel enseignant. En raison de leur rôle de première ligne auprès de la population étudiante ainsi que de leur nombre, les enseignants et les enseignantes exercent des responsabilités déterminantes au sein des collèges. À l'occasion des groupes de discussion organisés par la Fédération des cégeps au printemps 2000, les jeunes ont reconnu en très grande majorité la compétence de leurs enseignants, qu'ils perçoivent comme des « spécialistes », des « savants ». Ils ont du reste été unanimes à constater leur disponibilité. De l'avis des étudiants, l'une des grandes forces du personnel enseignant au collégial est de réussir à établir avec eux de bonnes relations, basées sur le respect².

L'essentiel de ce que les collèges ont accompli depuis 35 ans repose sur la contribution de leur personnel.

Ces dix dernières années, le personnel enseignant a été sollicité très directement par la mise en œuvre du renouveau de l'enseignement collégial. Cette opération d'envergure, pour laquelle des efforts soutenus ont été consentis, ne s'est pas réalisée sans bousculer les habitudes ni modifier quelques pratiques. Les collèges veulent pouvoir continuer de compter, aujourd'hui comme demain, sur l'engagement de leurs enseignants et de leurs enseignantes.

Ils veulent aussi pouvoir compter sur la contribution des autres catégories de personnel. Les professionnels et les employés de soutien sont, à des titres divers, des acteurs essentiels dans le parcours de l'étudiant au collégial. C'est en s'appuyant sur les compétences de tous leurs employés que les collèges pourront prendre les virages nécessaires, exposés dans ce plan de développement. Avec une contribution optimale de tous et de chacun, avec des enseignants, des professionnels, des employés de soutien et des cadres qui travaillent dans la même direction, il sera possible d'adapter les services des collèges aux nouvelles réalités.

Et, de fait, les pistes d'action qui figurent plus loin ne visent pas autre chose. Tous les ajustements proposés ici ne sont jamais qu'un moyen, incontournable certes, mais un moyen tout de même pour atteindre la véritable finalité : répondre encore mieux aux besoins de la société québécoise.

Orientation

S'assurer d'une contribution pleine et entière de l'ensemble du personnel à la réalisation de la mission des collèges.

Le personnel des collèges doit être mis à contribution de la meilleure manière possible, au meilleur endroit possible.

On l'a vu dans les premières pages de ce document, les collèges accomplissent leur mission dans un environnement qui a beaucoup changé ces dernières années. C'est d'ailleurs l'une des principales raisons pour lesquelles ils veulent adapter la formation et ajuster leurs services. Pour y arriver, il faut que leur environnement immédiat évolue lui aussi. Il faut que l'organisation du travail progresse et se modernise, et que leur personnel soit mis à contribution de la meilleure manière possible, au meilleur endroit possible. La capacité d'initiative des établissements doit être augmentée, comme la capacité d'adaptation des employés, à qui l'on doit offrir davantage d'occasions de perfectionnement et de ressourcement. Les collèges souhaitent du reste que le renouvellement de la pratique enseignante se poursuive et que le rôle et le fonctionnement des départements soient examinés, en fonction des nouvelles exigences auxquelles ils doivent désormais répondre. Ils veulent enfin avoir les moyens de réussir l'opération de renouvellement massif de leur personnel, qui a déjà débuté dans certains établissements du réseau.

En un mot, les collèges veulent mettre en place les conditions dont ils ont besoin pour pouvoir mieux faire face à leurs responsabilités. Évidemment, tout cela ne se fera pas sans dialogue ni concertation avec leurs partenaires syndicaux. Autant sur le plan local que sur le plan national, les collèges souhaitent discuter avec leur personnel des changements qu'ils veulent apporter à leur organisation et des ressources qui leur seront nécessaires pour remplir leur mission. L'une des occasions pour le faire sera assurément la prochaine ronde de négociation des conventions collectives, où ces questions, notamment, devront être débattues. Il y a là un rendez-vous que les collèges n'entendent évidemment pas manquer.

Axe de développement 1

Adapter l'organisation collégiale aux nouvelles exigences et aux nouveaux besoins auxquels les collèges doivent répondre.

Les pistes d'action présentées ici visent toutes à faire progresser l'organisation collégiale en fonction de nouvelles exigences et de nouveaux besoins, liés entre autres à la mondialisation, à la progression des technologies et aux changements en éducation. À titre d'exemple, la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement collégial et les pressions relatives à l'imputabilité et à la reddition de comptes appellent un certain nombre d'ajustements dans l'organisation des collèges.

Pour que chaque membre du personnel, dans chaque catégorie, puisse participer pleinement à la réalisation de la mission éducative, les collèges veulent en tout premier lieu mettre leurs ressources à contribution de la manière la plus adéquate possible. Cela signifie, entre autres, qu'il faut instaurer une plus grande mobilité chez le personnel enseignant, le personnel professionnel et les employés de soutien, à l'intérieur d'une même catégorie d'emploi mais aussi entre différentes catégories, dans le respect des compétences de chacun et de chacune.

Piste d'action 49

Assurer une utilisation optimale des compétences de l'ensemble du personnel des collèges.

Les collègues souhaitent, par ailleurs, que se poursuive le renouvellement de la pratique enseignante, qui s'est amorcé ces dernières années sous la pression de divers événements, dont la réforme de l'enseignement collégial. Enseigner est une tâche complexe, qui doit évoluer à mesure que se transforme l'environnement des collègues. Il est essentiel dans ce contexte de continuer de renouveler la pratique enseignante, ce qui doit se faire dans une perspective de professionnalisation, au sens où l'entend le Conseil supérieur de l'éducation. Pour le Conseil, la pratique professionnelle enseignante désigne non seulement les tâches, les responsabilités et les devoirs inhérents à l'acte d'enseigner, mais aussi ceux qui sont liés au développement du collège, à celui du système d'éducation et de la société. Ainsi, en plus des activités directement rattachées à l'enseignement, la pratique professionnelle enseignante comprend des activités relatives, par exemple, au développement des programmes d'études, à la vie du collège et aux « collaborations extraprogrammes³ ». C'est clairement en ce sens que les collègues veulent progresser.

Piste d'action 50

Poursuivre et soutenir le renouvellement de la pratique enseignante dans une perspective de professionnalisation.

Enfin, tout en reconnaissant la pertinence de la structure départementale, les collègues considèrent que son rôle et son fonctionnement doivent être revus. Un certain nombre de facteurs rendent cet examen nécessaire, dont la réforme de l'enseignement collégial qui a instauré l'approche-programme. Selon cette formule, les enseignantes et les enseignants d'un même programme, issus de plusieurs disciplines, travaillent désormais en étroite concertation. Les départements, qui constituent une structure davantage disciplinaire, cohabitent donc aujourd'hui avec des comités de programmes, qui couvrent un champ multidisciplinaire. Par souci d'utilisation optimale de leurs ressources, les collègues souhaitent examiner cette question sous l'angle d'une meilleure insertion du département dans la vie du collège et d'une adaptation de son fonctionnement aux nouvelles responsabilités professionnelles et institutionnelles. Ils entendent également favoriser l'engagement responsable du département dans l'organisation collégiale, dans la perspective d'une plus grande imputabilité.

Piste d'action 51

Tout en reconnaissant la pertinence de la structure départementale dans les collèges, examiner son rôle et son fonctionnement — dont ceux liés à la coordination départementale — afin d'améliorer son insertion dans la vie du collège, d'assurer une meilleure prise en charge des responsabilités professionnelles et institutionnelles, et un meilleur partage des responsabilités avec les comités de programmes.

Axe de développement 2

Favoriser le développement professionnel de l'ensemble du personnel et l'intégration de la relève dans les collèges.

Le contexte dans lequel les collèges exercent leur rôle et le personnel son métier est en pleine évolution. On l'a vu précédemment, les profils étudiants se diversifient, les connaissances progressent, les technologies changent et les exigences à l'endroit des réseaux d'enseignement s'accroissent. Ces réalités nouvelles rendent nécessaire la formation continue de l'ensemble du personnel des collèges. C'est pourquoi ils entendent accroître leurs efforts sur une base institutionnelle, de sorte que chacun ou chacune de leurs employés puisse développer ses compétences et enrichir ses pratiques à travers des activités de perfectionnement et de ressourcement.

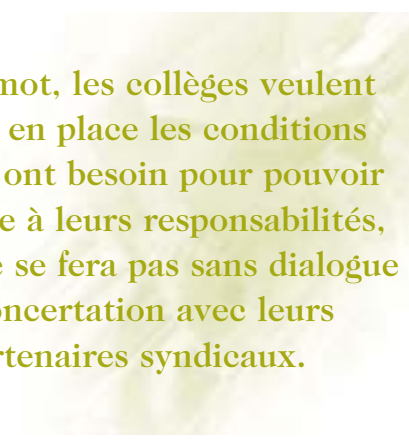
Piste d'action 52

Renforcer les activités de perfectionnement et de ressourcement pour l'ensemble du personnel des collèges et obtenir du ministère de l'Éducation les ressources suffisantes pour ce faire.

Par ailleurs, le réseau collégial public traversera, ces prochaines années, une période de renouvellement massif de son personnel. Il faudra donc mettre en place les moyens appropriés pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des nouveaux employés et permettre au personnel en poste de faire profiter les plus jeunes de son expertise. Cette phase de renouvellement sera également propice à une réflexion sur le profil et les qualités attendues des nouveaux employés, qui exerceront leurs fonctions dans un environnement différent de celui de leurs prédécesseurs.

Piste d'action 53

Faciliter l'intégration socioprofessionnelle de la relève dans toutes les catégories de personnel et assurer le passage du relais entre les générations.



En un mot, les collèges veulent mettre en place les conditions dont ils ont besoin pour pouvoir faire face à leurs responsabilités, ce qui ne se fera pas sans dialogue ni concertation avec leurs partenaires syndicaux.

Notes

- 1 Statistiques tirées du ministère de l'Éducation, Système SPOC, Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux, 2000-2001.
- 2 Fédération des cégeps, *L'enseignement collégial vu par des étudiants*, Rapport de groupes de discussion sur l'enseignement collégial, Montréal, octobre 2000, p. 4-6.
- 3 Conseil supérieur de l'éducation, *Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement*, Québec, décembre 1997, p. 11.

Autres sources

Conseil supérieur de l'éducation, *La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu*, Québec, mai 2000, 102 p.

Ministère de l'Éducation, *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, Québec, 1996, 90 p.

Le financement

Orientation

Assurer un financement adéquat, stable et équitable du réseau collégial public.

Le financement fait partie, avec l'organisation du travail, des conditions incontournables d'évolution des collèges. Sans un financement adéquat, stable et équitable, le réseau collégial public peut difficilement se placer dans un mode de développement.

Or, on sait qu'en ces matières, la marge de manœuvre des collèges est extrêmement réduite. En 2000-2001, 80 % de leurs revenus provenaient du ministère de l'Éducation. La dépendance financière des collèges à l'endroit du MEQ, et par conséquent leur vulnérabilité à l'égard des fluctuations de leur source principale de revenus, est d'autant plus forte qu'ils n'ont ni pouvoir de taxation, contrairement aux commissions scolaires, ni droits de scolarité, à l'inverse des universités.

Pour ajouter à la difficulté, l'essentiel des dépenses des collèges est consacré à la masse salariale du personnel enseignant et des autres catégories de personnel — des dépenses en grande partie incompressibles en raison des contrats de travail. Ainsi, le budget des collèges est réservé dans une proportion de 80 % à la masse salariale du personnel syndiqué, les 20 % restants étant consacrés aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses de soutien à l'enseignement.

Avec si peu de latitude, le réseau collégial public a été frappé très durement par la vague de compressions des années 90. Entre 1992 et 1999, il a dû absorber à lui seul des réductions budgétaires de 265,5 millions de dollars, dont les effets ont été plus lourds encore que dans les autres réseaux, en raison d'une marge de manœuvre pratiquement inexistante. Ces années de compressions ont placé les collèges dans une position critique, les obligeant à faire des choix très difficiles. Certains d'entre eux ont même dû présenter des résultats déficitaires, en dépit d'une gestion serrée et de tous leurs efforts d'autofinancement.

En 2000-2001, le gouvernement a amorcé un réinvestissement en éducation à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse. Cela n'a toutefois pas permis de rétablir entièrement la situation du réseau collégial public, dont le niveau de financement provenant du ministère de l'Éducation est toujours inférieur — de près de 50 millions en dollars constants — à ce qu'il était il y a dix ans, au début des compressions. De plus, le réinvestissement gouvernemental s'est fait de manière ciblée, de sorte que les collèges n'ont pu effectuer leurs choix budgétaires en fonction de leurs priorités.

Axe de développement

Obtenir un financement adapté à la mission d'enseignement supérieur des collèges.

On le voit, la situation financière du réseau collégial public doit être améliorée. Autant l'avenir des jeunes que celui des régions dépendent de la vitalité des collèges, qui elle-même s'appuie sur des ressources financières adéquates. Il faut viser à assurer à l'ensemble des établissements un financement adapté à leur mission d'enseignement supérieur. Dans cet esprit, il faut en particulier obtenir du ministère de l'Éducation un financement global et transférable — « un collège, un chèque » —, afin qu'ils puissent faire leurs choix budgétaires en fonction de leurs priorités et de leurs réalités institutionnelles. Et cela, en respectant le modèle de financement de la masse salariale des enseignants et des enseignantes.

Il faut aussi examiner les ajustements qui devront être apportés au modèle d'allocation des ressources entre collèges, appelé FABES, mis en place il y a dix ans. Un certain nombre de facteurs rendent cet exercice de révision inéluctable, dont les fluctuations de l'effectif scolaire dans le réseau collégial et l'évolution technologique.

Il faut enfin s'assurer de diversifier les sources de revenu des collèges, en vue de réduire leur dépendance financière à l'égard du ministère de l'Éducation. La période de compressions budgétaires des années 90 les a obligés à développer leurs revenus autonomes, qui demeurent toutefois marginaux par rapport à leur budget global : en 2000-2001, ceux-ci étaient de l'ordre de 5 % environ. Parmi les voies à explorer pour diversifier leurs sources de revenu, les collèges retiennent la possibilité que des ministères autres que celui de l'Éducation contribuent au financement de l'un ou l'autre des volets de leur mission.

Piste d'action 54

Obtenir du ministère de l'Éducation un financement global et transférable, de manière que les collèges puissent faire leurs choix budgétaires en fonction de leurs priorités et de leurs réalités institutionnelles, dans le respect du modèle de financement de la masse salariale des enseignants et des enseignantes.

Piste d'action 55

Examiner les ajustements à apporter au financement des collèges, dont le modèle d'allocation FABES, dans la perspective de préserver l'accessibilité, la qualité et le développement de la formation collégiale dans toutes les régions du Québec.

Piste d'action 56

Élargir la définition des dépenses admissibles prévue à la loi 90, afin de permettre aux entreprises de contribuer plus largement au financement de la formation technique collégiale. Par exemple : financement du perfectionnement individuel en formation technique et dons rattachés au fonctionnement d'un programme technique.

Piste d'action 57

Obtenir comme les universités un accès direct à des fonds fédéraux et à d'autres fonds, par exemple à l'étranger, pour des activités complémentaires à l'enseignement.

Piste d'action 58

Obtenir un financement de contrepartie pour les sommes recueillies par les collèges à travers leurs fondations.

Piste d'action 59

Recommander au gouvernement du Québec d'examiner la possibilité que des ministères autres que celui de l'Éducation contribuent au financement des collèges pour l'un ou l'autre des volets de leur mission.

Piste d'action 60

Recommander le maintien du financement des activités mises en place par les collèges dans le cadre du programme « Une école ouverte sur son milieu », subventionné par le Fonds Jeunesse Québec.

Avec des revenus provenant à 80 %
du ministère de l'Éducation
et un budget réservé dans une proportion
de 80 % à la masse salariale
du personnel syndiqué, les collèges
n'ont pratiquement pas de marge
de manœuvre financière.
En outre, ils n'ont ni pouvoir
de taxation ni droits de scolarité.

Sources

Fédération des cégeps et ministère de l'Éducation, *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. État de situation et voies de solutions*, Québec, avril 2002, 25 p.

Ministère de l'Éducation, *Politique québécoise de financement des universités*, Québec, 2000, 19 p.

Ministère de l'Éducation, *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, Québec, 1996, 90 p.

Le développement des collèges

Orientation

Obtenir les leviers nécessaires pour assurer le plein développement des collèges.

Les contours du cégep de demain se profilent désormais avec une plus grande précision. Au fil des pages de ce document, les collèges ont indiqué dans quelle direction ils entendent avancer. Mais ce portrait d'ensemble serait incomplet sans les perspectives exposées ici, qui sont autant de leviers pour développer encore le réseau collégial public.

Axe de développement 1

Consolider la qualité de l'enseignement collégial dans toutes les régions du Québec.

Premier levier, incontournable : un financement suffisant. On l'a vu dans le chapitre précédent, la santé financière des collèges a été mise à mal tout au long des années 90 par une vague de compressions budgétaires sévères. Le réinvestissement gouvernemental amorcé en 2000-2001 doit donc se poursuivre et s'accroître au fil des prochaines années. Il s'agit là d'un investissement de société rentable, dont l'ensemble des Québécois et des Québécoises touchent les dividendes.

Deuxième levier, qui appelle un virage de la part du gouvernement : faire de la formation technique une question nationale prioritaire. L'économie du savoir le commande, le marché du travail le commande, les régions aussi, de même que les étudiants et les étudiantes. Il faut en particulier accélérer la mise sur pied des programmes techniques révisés et accorder aux collèges de nouvelles autorisations de programmes, notamment dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre. Le gouvernement doit non seulement appuyer de manière plus vigoureuse le développement de la formation technique, mais aussi proposer une vision d'ensemble de l'offre de formation des réseaux d'enseignement en ce domaine.

En parallèle, il faut poursuivre les efforts de rationalisation de la carte des programmes lorsque la situation l'exige. Les collèges viennent d'ailleurs de convenir avec le ministère de l'Éducation du fait que certains programmes ne pourront plus être offerts dans plusieurs établissements d'une même région et qu'il faudra par conséquent en fermer¹. Et cela, dans l'intérêt même des étudiants et des étudiantes, à qui l'on doit offrir une formation de qualité. Les collèges pratiquent également, dans certains cas, des regroupements de ressources avec les commissions scolaires et les universités, une voie qui doit être soutenue.

Finalement, afin de témoigner de la qualité de ce qu'ils font, les collèges considèrent que de nouveaux indicateurs doivent s'ajouter au taux de diplomation. Cela se fait déjà dans d'autres provinces canadiennes, où figurent par exemple, parmi les indicateurs de qualité, le taux de satisfaction de la population étudiante, le taux de placement des diplômés sur le marché du travail, le taux de satisfaction des employeurs et le taux de réussite des diplômés au premier trimestre à l'université.

Piste d'action 61

Obtenir du gouvernement du Québec qu'il poursuive et accentue à partir de 2003-2004 le réinvestissement dans le réseau collégial public, en tenant compte de la part relative des cégeps dans le budget de l'éducation, soit 15 % environ. Ce réinvestissement devra s'effectuer dans un cadre global et transférable.

Piste d'action 62

Obtenir du gouvernement du Québec qu'il considère la formation technique collégiale comme une priorité, en particulier en accélérant l'implantation des programmes révisés, en accordant aux collèges de nouvelles autorisations de programmes lorsque cela est pertinent, notamment dans les secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre, en assurant aux collèges un financement adéquat pour leur mise en œuvre et en soutenant leurs efforts de rationalisation de la carte des programmes.

Piste d'action 63

Dans une perspective d'accessibilité à la formation et d'optimisation des ressources, soutenir les initiatives de regroupement des ressources en formation professionnelle et en formation technique, à tous les ordres d'enseignement, dans certaines régions ou certains centres urbains, et dans certains domaines.

Piste d'action 64

En vue de rendre compte de la manière la plus complète possible de la performance des collèges, ajouter au taux de diplomation de nouveaux indicateurs de qualité, établis en concertation par la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation.

Axe de développement 2

Conjuguer de manière optimale le développement des collèges comme établissements et comme réseau.

L'idée que les collèges se font de leur développement les conduira, au fil des prochaines années, à pratiquer entre eux un plus grand nombre d'alliances et à effectuer des choix institutionnels plus ciblés. L'un des objectifs de ce ciblage plus stratégique, qui sera mis au point par les collèges eux-mêmes, est d'occuper de manière plus significative des créneaux d'excellence et de se voir ainsi reconnaître un leadership non seulement régional, mais aussi national, voire international dans certains domaines.

Dans son plan d'action *Horizon 2005*, le gouvernement du Québec indique qu'il entend faire des établissements d'enseignement supérieur « des pôles majeurs de développement économique et social ». Et la voie qu'il retient pour le faire est précisément de développer des créneaux d'expertise en enseignement, en formation de la main-d'œuvre et en recherche, à travers lesquels « les collèges et les universités pourront exercer une influence encore plus grande sur le dynamisme de leur communauté² ».

Des exemples viennent spontanément à l'esprit : le Saguenay—Lac-Saint-Jean et la transformation de l'aluminium; la Mauricie et les technologies des pâtes et papiers; le Bas-Saint-Laurent et les sciences et les technologies de la mer. Ce qu'il faut viser, c'est de mobiliser les énergies et les ressources autour de pôles d'expertise, d'accentuer le partenariat intersectoriel, de créer des masses critiques d'étudiants québécois et même étrangers, d'enseignants et de chercheurs dans un domaine donné, d'attirer des entreprises performantes et d'encourager la synergie entre les uns et les autres. Et par conséquent de développer dans ce domaine une image de marque réputée.

L'un des objectifs du ciblage stratégique qui sera mis au point par les collèges est d'occuper de manière plus significative des créneaux d'excellence.

C'est certainement une voie prometteuse pour les régions du Québec. Un créneau d'excellence contribue à attirer des étudiants de partout, à retenir les meilleurs chercheurs, à stimuler les investissements, à favoriser l'émergence d'une main-d'œuvre locale qualifiée et à encourager des entreprises innovantes à s'installer. La *Politique nationale de la ruralité* invite d'ailleurs les régions rurales à « identifier des créneaux économiques porteurs de développement³ ». Cette même politique souligne toute l'importance de la recherche, de la technologie, de la science et de l'innovation pour que s'enclenche une « nouvelle dynamique de développement du territoire rural québécois⁴ ». Les collèges, qui offrent dans toutes les régions du Québec un enseignement supérieur préuniversitaire et technique, sont sollicités très directement par ces enjeux, de même que leurs services aux entreprises et leurs 28 centres de transfert de technologie.

En même temps qu'ils voudront explorer la voie d'une plus grande différenciation entre eux, qui passera dans certains cas par l'occupation de créneaux d'excellence, les collèges seront attentifs à préserver leur fonctionnement en réseau. La constitution en réseau leur permet notamment d'harmoniser plusieurs de leurs pratiques, de composer plus efficacement avec la mobilité étudiante et de se concerter sur des enjeux collectifs. Il s'agit là de bénéfices, en particulier pour la population étudiante, qu'ils voudront s'assurer de maintenir.

Il est clair, par ailleurs, que les collèges ne s'engageront pas tous dans la voie d'une plus grande différenciation. Alors que des établissements décideront de se concentrer dans des domaines de formation spécifiques ou d'occuper des créneaux d'excellence, d'autres choisiront à juste titre de maintenir un éventail de programmes relativement large, parce que cela correspond aux besoins de leurs étudiants et de leur milieu. Mais, dans tous les cas de figure, l'idée reste la même : miser sur l'excellence, exploiter au maximum les atouts et les forces du collège, accroître le potentiel d'innovation des régions — tout cela, en vue d'offrir le meilleur service possible aux Québécois et aux Québécoises.

Piste d'action 65

Promouvoir un développement institutionnel plus ciblé dans certaines régions et certains centres urbains, en vue de créer ou de consolider des créneaux d'excellence.

Piste d'action 66

En relation avec la proposition précédente, explorer les modalités et les incitatifs pour permettre aux collèges de se différencier davantage entre eux et examiner les moyens de continuer d'assurer un fonctionnement efficace en réseau.



**L'idée est la suivante :
miser sur l'excellence,
exploiter au maximum
les atouts et les
forces des collèges
et accroître le potentiel
d'innovation des régions.**

Notes

- 1 Fédération des cégeps et ministère de l'Éducation, *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. État de situation et voies de solution*, Québec, avril 2002, p. 13.
- 2 Gouvernement du Québec, *Horizon 2005, Prospérité et qualité de vie, Plan d'action pour un Québec meilleur*, Québec, novembre 2002, p. 21.
- 3 Gouvernement du Québec, *Politique nationale de la ruralité, une vision d'avenir*, Québec, 2001, p. 33.
- 4 *Ibid.*, p. 39.

Autres sources

Conseil de la science et de la technologie, *Pour des régions innovantes*, Rapport de conjoncture 2001, Québec, 2001, 73 p.

Fédération étudiante collégiale du Québec, *Avis portant sur les fluctuations de clientèle dans le secteur de l'éducation*, Montréal, septembre 2002, 11 p.

Fédération étudiante collégiale du Québec, *Baisse de clientèle dans les cégeps de région*, Avis présenté au comité mixte ministère de l'Éducation-Fédération des cégeps sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public, Montréal, décembre 2001, 13 p.

Gouvernement du Québec, *Horizon 2005. Un Québec fort de ses régions, Plan d'action Québec-Régions*, Québec, novembre 2002, 69 p.

Revue *Commerce*, « L'année de tous les projets », Hors série, Montréal, juin-juillet 2002, 134 p.

Conclusion

Ce plan de développement constitue en quelque sorte un fil d'arrivée en même temps qu'un point de départ. Fil d'arrivée, parce qu'il marque l'aboutissement des travaux amorcés à l'automne 2000 par le réseau collégial public et reflète les consensus qui en ont découlé. Mais aussi point de départ, parce que les partenaires des collèges seront appelés à y réagir et qu'il faudra débattre ensemble des solutions qui y sont proposées.

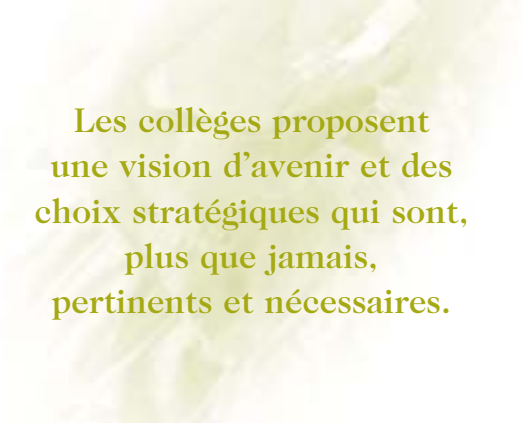
En faisant cet exercice de réflexion, qui les a conduits d'abord à lire leur environnement et à dégager des enjeux, pour ensuite les amener à retenir des actions prioritaires dans neuf domaines, les collèges ont pensé tout particulièrement aux jeunes du Québec. Les perspectives nouvelles qui ont été tracées au fil de ce document ont pour but de mieux prendre en compte leurs réalités et de mieux répondre à leurs besoins. En un mot, de mieux préparer leur avenir.

Et comment cela se traduira-t-il pour eux, concrètement? Au secteur technique, par exemple, la réalisation de ce plan de développement leur permettra de suivre des programmes d'études mieux modulés en fonction des compétences qu'ils doivent développer et des exigences du marché du travail. Elle leur donnera également accès à une formation technologique avancée dans certains domaines de pointe, reconnue par un « grade universitaire d'études appliquées ». Elle conduira, en outre, à un réexamen de la formation générale qui leur est actuellement offerte. Au secteur préuniversitaire, elle permettra aux étudiants et aux étudiantes, surtout en Sciences humaines, de réaliser des apprentissages mieux arrimés à l'université et mieux reconnus par elle. Dans l'ensemble des collèges, la mise en œuvre de ce plan débouchera sur des activités parascolaires articulées autour des programmes d'études, sur un meilleur accès aux examens de reprise et un soutien accru à la réussite des garçons. Elle ouvrira sur une offre de formation continue qui convienne encore davantage aux attentes des adultes.

Ce ne sont là que quelques exemples. Avec ce plan de développement, les collèges entendent aussi répondre aux nouveaux besoins des régions et du Québec. C'est dans cet esprit qu'ils voudront occuper de manière plus significative des créneaux d'excellence, développer leur offre de formation à distance, accroître leur présence sur les circuits de la recherche, du transfert et de l'innovation, et mieux se positionner sur l'échiquier international.

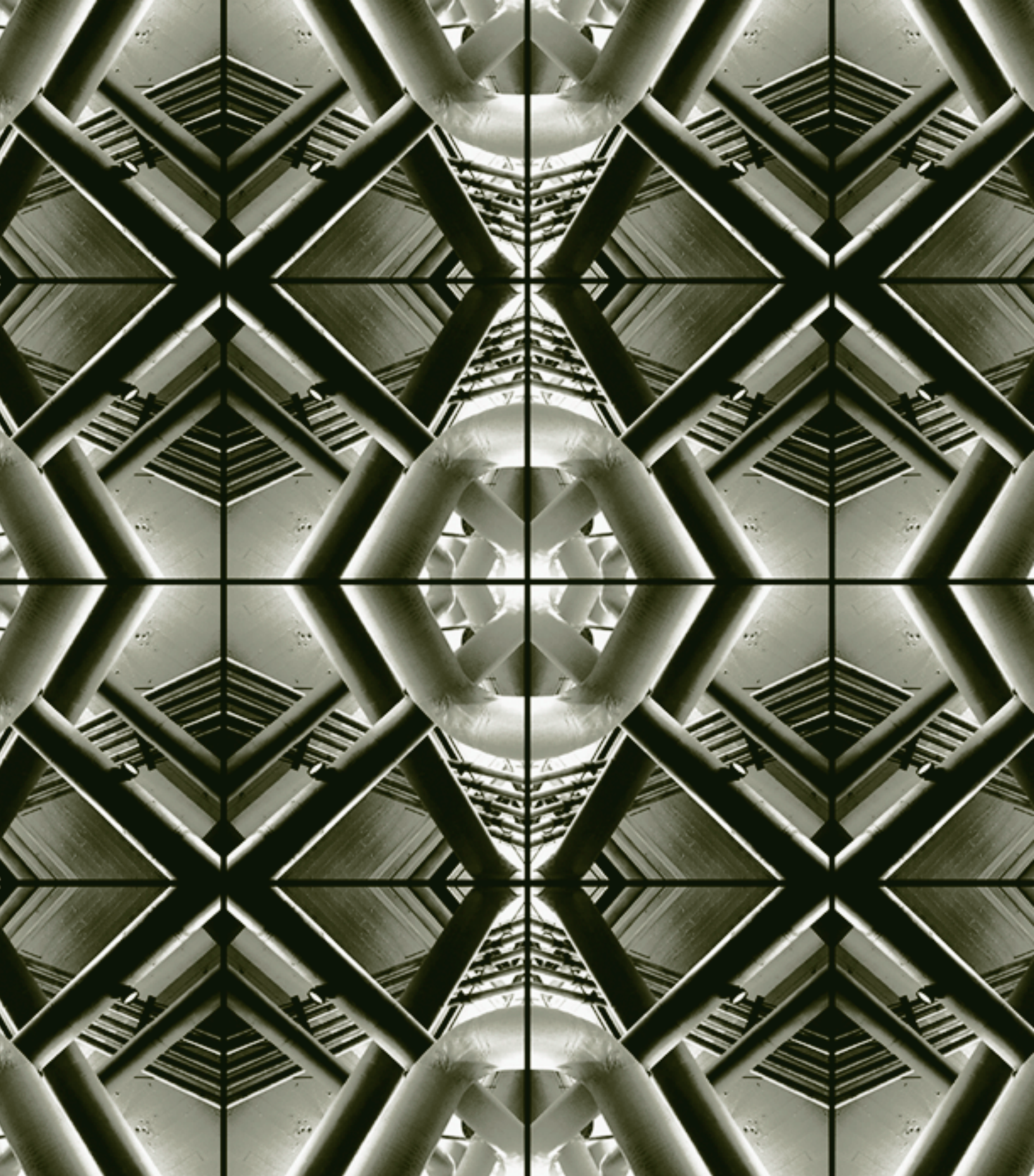
Pour pouvoir réaliser tout cela, les collèges auront besoin d'une organisation du travail vivante et moderne. Il faut en toute logique qu'ils aient chacun les moyens de faire face aux nouvelles réalités et aux exigences qui leur sont formulées. C'est pourquoi ils voudront s'assurer d'une contribution pleine et entière de l'ensemble de leur personnel à la réalisation de leur mission, favoriser le développement professionnel de leur personnel et l'intégration de la relève. Ils voudront, par ailleurs, obtenir un financement adéquat, stable et équitable de leur réseau, sans lequel il sera difficile de se placer en mode de développement.

C'est un vaste programme. Pour le mener à terme, un comité de suivi sera rapidement mis sur pied par la Fédération des cégeps. La mise en œuvre de ce plan de développement se fera de manière modulée : certaines pistes exigeront en effet que des chantiers de travail soient d'abord mis en place, alors que d'autres appelleront des actions plus immédiates. Il est clair toutefois que sa réalisation repose sur l'ouverture et la collaboration des partenaires du réseau collégial public, au premier rang desquels le gouvernement et plus particulièrement le ministère de l'Éducation, et le personnel des collèges ainsi que leurs représentants et leurs représentantes.



**Les collèges proposent
une vision d'avenir et des
choix stratégiques qui sont,
plus que jamais,
pertinents et nécessaires.**

Une chose est certaine : la qualité des réponses que le Québec pourra offrir aux besoins des jeunes et des adultes dans les prochaines années dépend entièrement des choix qui seront faits à partir d'aujourd'hui. Les collèges ont pris l'initiative de la réflexion dans le domaine d'intervention qui leur est propre, avec la volonté de remplir encore mieux leur mission. Ils proposent donc une vision d'avenir de leur réseau et un ensemble de choix stratégiques qu'ils ont soupesés, débattus et mûris. Ces choix, les collèges en ont la conviction, sont plus que jamais pertinents et nécessaires.



Rappel des propositions du réseau collégial public

La mission des collèges

Orientation

Réaffirmer la mission du cégep et l'actualiser en fonction des nouveaux besoins et des nouvelles exigences de la société québécoise.

Piste d'action 1

Obtenir du gouvernement du Québec qu'il procède aux modifications législatives et réglementaires qui pourront être nécessaires à la mise en œuvre du plan de développement du réseau collégial public.

La formation collégiale

Orientation

Offrir une réponse adaptée aux besoins de formation supérieure du jeune et de l'adulte.

Axe de développement 1

Assouplir et diversifier la formation technique collégiale.

Piste d'action 2

Renforcer l'arrimage des trois ordres d'enseignement, en particulier en favorisant une harmonisation plus poussée des programmes d'études lorsque cela est pertinent pour l'étudiant et le marché du travail. À titre d'exemple, concevoir avec les universités d'autres programmes DEC-BAC en formation technique, élaborer avec le secondaire d'autres DEP-DEC et créer des passerelles entre le DEP et l'AEC lorsque cela est pertinent.

Piste d'action 3

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il rende possible la mise en place de programmes de DEC technique avec des durées variables, comportant selon le cas un poids plus ou moins lourd que $91 \frac{2}{3}$ unités, lorsque cela est pertinent pour le développement des compétences de l'étudiant et le marché du travail.

Piste d'action 4

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il autorise les collèges à offrir des programmes d'études conduisant à des « grades universitaires d'études appliquées », en vue de répondre aux exigences élevées du marché du travail ou aux besoins de formation technologique supérieure dans les domaines où les formations universitaires sont inexistantes.

Piste d'action 5

Dans la perspective d'améliorer l'accès de l'étudiant à une certification et de favoriser une meilleure reconnaissance des compétences qu'il a acquises dans le cadre de son parcours collégial, recommander au ministère de l'Éducation d'élargir la portée de l'article 12 du *Règlement sur le régime des études collégiales* sur les modules en formation technique et d'ajuster en conséquence les règles de financement, et d'examiner tout autre moyen pertinent.

Piste d'action 6

Dans le cadre de l'élaboration et de la révision des programmes techniques conduisant à un DEC, obtenir du ministère de l'Éducation qu'il laisse aux collèges le soin de définir, dans certains domaines, un certain nombre de compétences de la formation spécifique, en réponse à des besoins particuliers.

Piste d'action 7

Maintenir une formation générale dans tous les programmes d'études collégiales conduisant au DEC et examiner la pertinence et la faisabilité de l'adapter en formation technique, en fonction des qualifications et des finalités recherchées dans ce secteur de formation. Revoir s'il y a lieu les finalités et le contenu de l'épreuve ministérielle en langue d'enseignement et littérature au secteur technique.

Axe de développement 2

Assurer une meilleure jonction entre les formations préuniversitaire et universitaire.

Piste d'action 8

En vue d'une meilleure harmonisation de la formation préuniversitaire et de la formation universitaire, examiner de plus près avec les partenaires universitaires un certain nombre de cours offerts au collégial et à la première année de baccalauréat, particulièrement en Sciences humaines, afin de supprimer les dédoublements et de favoriser une meilleure reconnaissance par les universités des acquis de leurs nouveaux inscrits.

Piste d'action 9

Développer plus largement au secteur préuniversitaire les activités d'exploration vocationnelle, dont les stages, dans le but d'accroître la motivation des étudiants et des étudiantes, de favoriser leur réussite à travers une formation mieux enracinée, de renforcer l'ancrage des programmes aux réalités externes et de valoriser ce secteur de formation.

Piste d'action 10

Dans certaines régions ou certains centres urbains, et dans certains domaines de formation, développer de nouveaux arrimages entre collèges et universités. Examiner plus particulièrement la possibilité pour des collèges en région d'offrir eux-mêmes des éléments de formation universitaire de premier cycle, reconnus par une ou des universités.

Piste d'action 11

Recommander au ministère de l'Éducation de valoriser et de renforcer le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) comme lieu privilégié de concertation entre collèges et universités, en vue notamment d'éviter la multiplication des préalables propres à chaque université.

Axe de développement 3

Améliorer l'accès des Québécois et des Québécoises à une qualification supérieure à travers la formation continue.

Piste d'action 12

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il finance de manière équitable et adéquate la formation continue dans les collèges, à travers une enveloppe budgétaire ouverte comme c'est le cas à l'université.

Piste d'action 13

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il finance adéquatement les bâtiments et les locaux nécessaires pour offrir des activités de formation continue dans les collèges.

Piste d'action 14

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il rétablisse l'accessibilité à la formation collégiale à temps partiel par un financement adéquat, de sorte que les adultes puissent s'inscrire à tout cours à temps partiel, comme c'est le cas à l'université.

Piste d'action 15

Permettre aux étudiants et aux étudiantes des programmes d'attestation d'études collégiales d'avoir accès à la composante de formation générale, en assurer la reconnaissance et le financement. En ce sens, obtenir du ministère de l'Éducation que les programmes conduisant à une attestation d'études collégiales ne soient pas strictement limités à la formation spécifique d'un programme technique.

Piste d'action 16

En matière de reconnaissance des acquis, améliorer l'accès aux services en soutenant les pôles d'expertise des collèges; explorer la voie de la régionalisation des services, notamment au moyen d'une collaboration plus étroite avec les universités et les commissions scolaires; et créer un fonds pour développer une offre harmonisée et concertée d'outils de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires. Revoir également les modalités de financement de la reconnaissance des acquis et de la formation manquante.

Piste d'action 17

En vue d'améliorer l'offre de service en formation continue, ajuster l'organisation scolaire et les modes de financement afin de permettre à ce secteur de formation d'offrir aux étudiants et aux étudiantes des cours de jour comme de soir, sept jours par semaine et toute l'année.

Piste d'action 18

En vue d'assurer une meilleure reconnaissance de l'expertise des collèges en matière de services aux entreprises et de formation sur mesure, et d'en faire bénéficier les entreprises québécoises, obtenir du gouvernement du Québec qu'il autorise les collèges à présenter des soumissions dans le cadre de ses appels d'offres. Obtenir à ce propos que les collèges soient reconnus comme fournisseurs au sens de l'article 3 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics*.

Axe de développement 4

Introduire plus de flexibilité dans l'organisation scolaire collégiale.**Piste d'action 19**

Adapter l'organisation scolaire en examinant plus particulièrement les questions relatives au calendrier et au découpage de l'année scolaire.

Piste d'action 20

Faciliter l'accès de l'étudiant et de l'étudiante à la reprise d'évaluations et aux activités d'apprentissage complémentaires aux cours, en obtenant les moyens financiers et réglementaires nécessaires.

Piste d'action 21

Réévaluer les conditions nécessaires et suffisantes pour l'obtention du DEC.

L'environnement éducatif

Orientation

Offrir à l'étudiant un environnement éducatif de qualité, afin de favoriser sa réussite, de stimuler son développement personnel et social, et de soutenir sa quête d'identité.

Axe de développement 1

Consolider le collège comme milieu de vie contribuant à l'orientation de l'étudiant, à sa réussite et à son développement comme citoyen.

Piste d'action 22

Développer un concept de vie étudiante qui s'articule autour du programme d'études, en vue de favoriser un arrimage plus étroit entre la formation et les activités parascolaires, de soutenir la réussite de l'étudiant, d'encourager sa participation à la vie du collège et de renforcer son sentiment d'appartenance.

Piste d'action 23

Accroître les occasions d'amener l'étudiant à s'engager dans la vie de son collège et de son milieu, et mettre au point une forme de reconnaissance de cet engagement.

Axe de développement 2

Ajuster l'offre de service à une population étudiante plus diversifiée.

Piste d'action 24

En vue de mieux connaître la population étudiante collégiale et d'adapter les services, promouvoir la mise en place d'un programme continu de recherche-action sur le collégial et encourager la réalisation d'études et de sondages sur les réalités propres à cet ordre d'enseignement et aux étudiants qui le fréquentent.

Piste d'action 25

Examiner la problématique de la réussite des garçons au collégial et mettre en place les moyens appropriés pour les aider à persévérer et à obtenir leur diplôme en plus grand nombre.

Piste d'action 26

Obtenir l'appui du ministère de l'Éducation pour mettre en place de nouvelles mesures ou améliorer les mesures existantes d'aide à la réussite, en particulier pour les étudiants allophones ou autochtones.

Piste d'action 27

À titre de partenaires, faire reconnaître par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et par les organismes de ce réseau les besoins psychosociaux des étudiants et des étudiantes de collège, jeunes et adultes, et s'assurer que les services appropriés leur soient rendus. Prendre l'engagement comme réseau collégial de partager cette responsabilité, notamment en mettant sur pied un réseau d'entraide et d'échanges entre collèges, et entre les collèges, les organismes concernés du réseau de la santé et des services sociaux, et ceux du milieu communautaire, dans le but de prévenir le suicide chez les jeunes.

Piste d'action 28

En relation avec les propositions précédentes, s'assurer que les ressources et les moyens suffisants soient consentis au développement d'un environnement éducatif de qualité dans les collèges.

La recherche, le transfert et l'innovation

Orientation

Exploiter le plein potentiel de recherche, de transfert et d'innovation au collégial.

Axe de développement 1

Favoriser une participation plus active des collèges aux circuits de la recherche, du transfert et de l'innovation.

Piste d'action 29

Obtenir la participation du réseau collégial public au conseil d'administration ou au comité des pairs des fonds de recherche québécois dont il est absent, et des fonds de recherche fédéraux, entre autres le Conseil de recherche en sciences naturelles et génie.

Piste d'action 30

Obtenir du gouvernement du Québec qu'il rende possible la création d'une société de valorisation de la recherche technologique au collégial, à l'image des sociétés de valorisation de la recherche universitaire, dans la perspective de valoriser et de commercialiser les résultats de la recherche collégiale.

Piste d'action 31

Obtenir du gouvernement du Québec qu'il soutienne les initiatives d'essaimage (*spin-off*) dans les collèges et les centres collégiaux de transfert de technologie.

Piste d'action 32

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il mette en place des mesures de soutien aux organismes de valorisation de la recherche au collégial et de diffusion de ses résultats.

Piste d'action 33

En relation avec la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*, assurer le développement des centres collégiaux de transfert de technologie, ce qui signifie concrètement :

- un financement de base récurrent et suffisant du ministère de l'Éducation et du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche;
- un financement de contrepartie du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche pour les contrats de recherche obtenus par chacun des centres collégiaux de transfert de technologie;
- la création de nouveaux centres collégiaux de transfert de technologie dans les régions qui en sont dépourvues et où les besoins le justifient. À cet égard, la possibilité de mettre sur pied des centres de transfert dans le domaine des sciences sociales appliquées doit être examinée.

Axe de développement 2

Accroître la présence des chercheurs et des chercheuses de collège au sein des réseaux de la recherche.

Piste d'action 34

À l'instar des programmes existants au Fonds NATECH et au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, recommander aux organismes subventionnaires québécois et fédéraux de créer un fonds de recherche spécialement dédié aux chercheurs des collèges et des centres collégiaux de transfert de technologie, et d'accorder dans le cadre de ce fonds une attention particulière à la réalité des chercheurs et des chercheuses ayant moins d'expérience.

Piste d'action 35

Recommander au gouvernement fédéral de créer des chaires de recherche appliquée dans les domaines d'expertise des collèges.

Piste d'action 36

En collaboration avec des partenaires dont l'Association des collèges communautaires du Canada, obtenir du gouvernement fédéral qu'il ouvre aux enseignants et aux enseignantes des collèges québécois l'accès direct à ses programmes de subvention pour la recherche — comme c'est maintenant le cas au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada — et qu'il accorde aux collèges un montant pour leurs frais indirects liés à la recherche.

Piste d'action 37

En accord avec la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*, encourager comme collèges le dégageant d'enseignantes et d'enseignants afin qu'ils puissent s'intégrer au réseau québécois de la recherche et s'assurer notamment que certains d'entre eux puissent être dégagés et soutenus pour préparer des devis de recherche.

Les technologies éducatives

Orientation

Enrichir les situations d'apprentissage au collégial, à travers une utilisation plus large des technologies éducatives.

Axe de développement 1

Favoriser une intégration optimale des technologies éducatives dans les collèges.

Piste d'action 38

En collaboration avec le ministère de l'Éducation, préparer un plan d'action pour favoriser une intégration optimale des technologies à la formation collégiale. Ce plan devra prévoir en particulier :

- des modalités facilitant l'accès ou l'acquisition d'un ordinateur par la population étudiante et le personnel enseignant;
- des mesures appropriées pour assurer le renouvellement du parc informatique actuel des collèges;

- des mesures de soutien technique et professionnel, pour une utilisation adéquate des technologies par les étudiants, les étudiantes et le personnel, notamment les enseignants et les enseignantes;
- un programme de mise à niveau et de perfectionnement des connaissances et des compétences technologiques destiné au personnel enseignant;
- des mesures financières récurrentes pour soutenir l'intégration des technologies au collégial, en particulier dans les programmes d'études;
- des mesures financières pour soutenir les recherches et les expérimentations visant à améliorer la connaissance sur les stratégies et les moyens pédagogiques à mettre en œuvre, et sur les effets de l'utilisation des technologies en éducation.

Axe de développement 2

Créer une synergie réseau dans le domaine des technologies éducatives, en vue de diversifier l'accès à l'enseignement collégial.

Piste d'action 39

Encourager et soutenir le partenariat entre les collèges et des organismes du réseau afin de développer de manière concertée l'offre de formation à distance, en ligne notamment, et obtenir du ministère de l'Éducation qu'il appuie financièrement le développement par le réseau collégial public d'une offre de formation en ligne diversifiée et plus complète.

Piste d'action 40

Obtenir un soutien financier de fonds québécois et fédéraux, en vue de développer des contenus francophones en ligne qui soient accessibles à l'ensemble de la francophonie.

Piste d'action 41

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il soutienne financièrement la mise en place d'un réseau pédagogique de vidéoformation au sein du réseau collégial public.

L'ouverture au monde

Orientation

Élargir l'ouverture sur le monde des collèges, de leurs étudiants, de leurs étudiantes et de leur personnel.

Axe de développement 1

Mieux positionner le collège, son personnel et sa population étudiante sur l'échiquier international.

Piste d'action 42

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il facilite et simplifie la démarche des collèges voulant offrir de la formation à l'étranger et y décerner le diplôme d'études collégiales, et leur permette de décerner un DEC adapté aux réalités internationales.

Piste d'action 43

Favoriser l'internationalisation de la formation et de certaines activités au collégial, à travers notamment des projets de mobilité et d'échanges offerts à la population étudiante et au personnel enseignant, et des initiatives plus nombreuses pour encourager l'ouverture des étudiants et des étudiantes aux réalités internationales.

Piste d'action 44

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il crée pour les étudiants et les étudiantes du collégial un programme de bourses pour des séjours d'études à l'étranger, sur le modèle de celui qui existe actuellement pour les étudiants universitaires.

Piste d'action 45

Recommander au gouvernement du Québec d'intégrer dans le personnel de ses délégations générales, de ses délégations, de ses bureaux ou de ses antennes à l'étranger un agent d'éducation, chargé de faciliter la liaison entre les réseaux d'enseignement québécois et les établissements à l'étranger.

Piste d'action 46

En relation avec la création de l'Observatoire québécois de la mondialisation, exercer comme réseau collégial public une veille stratégique sur les enjeux liés à un éventuel accord de libre-échange des Amériques (ZLEA) et ses effets sur l'enseignement supérieur au Québec.

Axe de développement 2

Accueillir un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers dans les collèges.

Piste d'action 47

Obtenir du ministère de l'Éducation qu'il déréglemente les frais de scolarité pour les étudiantes et les étudiants étrangers au collégial et permette aux collèges d'en conserver la totalité.

Piste d'action 48

Sur une base transitoire, obtenir un appui financier du ministère de l'Éducation afin de mettre sur pied des services qui favorisent le recrutement et l'accueil d'étudiantes et d'étudiants étrangers au collégial, notamment par l'intermédiaire de Cégep international, et de mettre en place des mesures pour faciliter leur intégration dans toutes les régions du Québec.

La contribution du personnel et l'organisation du travail

Orientation

S'assurer d'une contribution pleine et entière de l'ensemble du personnel à la réalisation de la mission des collèges.

Axe de développement 1

Adapter l'organisation collégiale aux nouvelles exigences et aux nouveaux besoins auxquels les collèges doivent répondre.

Piste d'action 49

Assurer une utilisation optimale des compétences de l'ensemble du personnel des collèges.

Piste d'action 50

Poursuivre et soutenir le renouvellement de la pratique enseignante dans une perspective de professionnalisation.

Piste d'action 51

Tout en reconnaissant la pertinence de la structure départementale dans les collèges, examiner son rôle et son fonctionnement — dont ceux liés à la coordination départementale — afin d'améliorer son insertion dans la vie du collège, d'assurer une meilleure prise en charge des responsabilités professionnelles et institutionnelles, et un meilleur partage des responsabilités avec les comités de programmes.

Axe de développement 2**Favoriser le développement professionnel de l'ensemble du personnel et l'intégration de la relève dans les collèges.****Piste d'action 52**

Renforcer les activités de perfectionnement et de ressourcement pour l'ensemble du personnel des collèges et obtenir du ministère de l'Éducation les ressources suffisantes pour ce faire.

Piste d'action 53

Faciliter l'intégration socioprofessionnelle de la relève dans toutes les catégories de personnel et assurer le passage du relais entre les générations.

Le financement

Orientation

Assurer un financement adéquat, stable et équitable du réseau collégial public.

Axe de développement**Obtenir un financement adapté à la mission d'enseignement supérieur des collèges.****Piste d'action 54**

Obtenir du ministère de l'Éducation un financement global et transférable, de manière que les collèges puissent faire leurs choix budgétaires en fonction de leurs priorités et de leurs réalités institutionnelles, dans le respect du modèle de financement de la masse salariale des enseignants et des enseignantes.

Piste d'action 55

Examiner les ajustements à apporter au financement des collèges, dont le modèle d'allocation FABES, dans la perspective de préserver l'accessibilité, la qualité et le développement de la formation collégiale dans toutes les régions du Québec.

Piste d'action 56

Élargir la définition des dépenses admissibles prévue à la loi 90, afin de permettre aux entreprises de contribuer plus largement au financement de la formation technique collégiale. Par exemple : financement du perfectionnement individuel en formation technique et dons rattachés au fonctionnement d'un programme technique.

Piste d'action 57

Obtenir comme les universités un accès direct à des fonds fédéraux et à d'autres fonds, par exemple à l'étranger, pour des activités complémentaires à l'enseignement.

Piste d'action 58

Obtenir un financement de contrepartie pour les sommes recueillies par les collèges à travers leurs fondations.

Piste d'action 59

Recommander au gouvernement du Québec d'examiner la possibilité que des ministères autres que celui de l'Éducation contribuent au financement des collèges pour l'un ou l'autre des volets de leur mission.

Piste d'action 60

Recommander le maintien du financement des activités mises en place par les collèges dans le cadre du programme « Une école ouverte sur son milieu », subventionné par le Fonds Jeunesse Québec.

Le développement des collèges

Orientation

Obtenir les leviers nécessaires pour assurer le plein développement des collèges.

Axe de développement 1

Consolider la qualité de l'enseignement collégial dans toutes les régions du Québec.

Piste d'action 61

Obtenir du gouvernement du Québec qu'il poursuive et accentue à partir de 2003-2004 le réinvestissement dans le réseau collégial public, en tenant compte de la part relative des cégeps dans le budget de l'éducation, soit 15 % environ. Ce réinvestissement devra s'effectuer dans un cadre global et transférable.

Piste d'action 62

Obtenir du gouvernement du Québec qu'il considère la formation technique collégiale comme une priorité, en particulier en accélérant l'implantation des programmes révisés, en accordant aux collèges de nouvelles autorisations de programmes lorsque cela est pertinent, notamment dans les secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre, en assurant aux collèges un financement adéquat pour leur mise en œuvre et en soutenant leurs efforts de rationalisation de la carte des programmes.

Piste d'action 63

Dans une perspective d'accessibilité à la formation et d'optimisation des ressources, soutenir les initiatives de regroupement des ressources en formation professionnelle et en formation technique, à tous les ordres d'enseignement, dans certaines régions ou certains centres urbains, et dans certains domaines.

Piste d'action 64

En vue de rendre compte de la manière la plus complète possible de la performance des collèges, ajouter au taux de diplomation de nouveaux indicateurs de qualité, établis en concertation par la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation.

Axe de développement 2

Conjuguer de manière optimale le développement des collèges comme établissements et comme réseau.

Piste d'action 65

Promouvoir un développement institutionnel plus ciblé dans certaines régions et certains centres urbains, en vue de créer ou de consolider des créneaux d'excellence.

Piste d'action 66

En relation avec la proposition précédente, explorer les modalités et les incitatifs pour permettre aux collèges de se différencier davantage entre eux et examiner les moyens de continuer d'assurer un fonctionnement efficace en réseau.

Annexe 1

Le réseau collégial en un coup d'œil Un portrait statistique

- 48 cégeps présents sur l'ensemble du territoire québécois
- 28 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)
Les CCTT réalisent des activités de recherche appliquée, de transfert technologique, d'aide à l'entreprise, de veille stratégique et de diffusion d'informations.
- 5 écoles nationales
Chaque école nationale est rattachée à un collège et spécialisée dans un domaine dont elle a l'exclusivité.
- 150 000 étudiants et étudiantes à l'enseignement ordinaire à temps complet¹
 - 69 000 au secteur préuniversitaire (46 %)
 - 76 000 au secteur technique (50,7 %)
 - 5000 en session d'accueil et d'intégration (3,3 %)
 - 85 500 filles (56,9 %)
 - 64 500 garçons (43,1 %)

¹ Données recueillies par la Fédération des cégeps pour les programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) à l'automne 2002. Chiffres arrondis.

- 33 000 étudiants et étudiantes en formation continue
- 33 000 salariés et salariées²
 - 21 000 enseignants et enseignantes
 - 2000 professionnels et professionnelles
 - 9000 employés et employées de soutien
 - 1000 membres du personnel de direction
- 8 programmes d'études préuniversitaires
- 125 programmes d'études techniques
- Des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), en vue de répondre aux besoins de formation des adultes
- Un taux global de réussite aux cours de 86,1 % pour 2000-2001³
- Un taux d'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) de 56,4 % pour la cohorte des nouveaux inscrits à l'automne 1996 et de 62,4 % si l'on intègre le taux d'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) après un passage au collégial⁴
- Un budget de 1,4 milliard en 2002-2003 pour l'ensemble des établissements d'enseignement collégial publics

² Données produites par le ministère de l'Éducation pour 2000-2001

³ Données produites par le ministère de l'Éducation en septembre 2002

⁴ *Ibid.*

Annexe 2

Personnalités ayant été rencontrées par le comité de réflexion Mars-avril 2001

M. Jim Barrett

Doyen des études permanentes
Collège militaire royal du Canada (Ontario)

M. Paul Inchauspé

Ancien directeur général du Collège Ahuntsic
Commissaire des États généraux sur l'éducation
en 1995-1996

M. Robert Bisailon

Sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire
et à l'enseignement primaire et secondaire
Ministère de l'Éducation

M. Gérald Larose

Ancien président de la CSN
Professeur – École de travail social
Université du Québec à Montréal

M. Charles S. Bourgeois

Vice-président exécutif et directeur général
Montréal TechnoVision

M. Jacques L'Écuyer

Président
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

M^{me} Pauline Champoux-Lesage

Protectrice du citoyen
Gouvernement du Québec

M^{me} Solange Lefebvre

Professeure – Faculté de théologie
Université de Montréal

M. Marc Dutil

Président
CANAM MANAC – Acier plus

M. Claude Lessard

Professeur – Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal

M^{me} Andrée Lortie

Présidente
La Cité collégiale (Ontario)

M. Marc-André Sauvé

Ancien cadre
Noranda Inc.

M. Pierre Lucier

Président
Université du Québec

M. Gilles Taillon

Président
Conseil du patronat du Québec

M^{me} Claire McNicoll

Vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle
et à la formation continue
Université de Montréal

M. Richard Wilshire

Directeur de la formation
et du développement des employés
Alcan – Manoir Saguenay

M. Robert Papineau

Directeur général
École de technologie supérieure

Sources documentaires

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION, « Globalization : Education in a Shrinking World », *Education Canada*, Vol. 42, N° 1, Toronto, hiver 2002, 48 p.

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU CANADA et RÉSEAU DES CENTRES D'ÉDUCATION CANADIENS, *Ouvrir la porte aux étudiants étrangers. Comparaison internationale des politiques et pratiques d'immigration*, Ottawa, juin 2000, 12 p.

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL, *Historique de la recherche au collégial*, Montréal, 1999, 14 p.

CÉGEP INTERNATIONAL, *La mobilité étudiante dans les cégeps*, Mémoire présenté au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, Montréal, février 2001, 7 p.

CÉGEP INTERNATIONAL, *Les droits additionnels exigés des étudiants étrangers*, Mémoire présenté au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, Montréal, septembre 2002, 15 p.

CÉGEP INTERNATIONAL, *Les étudiants étrangers dans les cégeps : état de la situation et pistes d'action*, Montréal, mars 2002, 11 p.

CÉGEP INTERNATIONAL, *Profil des activités internationales des cégeps*, Étude réalisée par Mme Gisèle Bonin, Montréal, janvier 2000, 33 p.

CLARK, Burton R. et Allan M. CARTER, *Créer des universités entrepreneuriales : l'organisation au service de la transformation*, Exposé thématique présenté à l'occasion de la Conférence générale IMHE, Organisation de coopération et de développement économiques, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Paris, 11-13 septembre 2000, 28 p.

CLARK, Burton R. et Allan M. CARTER, *L'université entrepreneuriale : nouvelles bases de la collégialité, de l'autonomie et de la réussite*, Exposé thématique présenté à l'occasion de la Conférence générale IMHE, Organisation de coopération et de développement économiques, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Paris, 11-13 septembre 2000, 14 p.

COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE et CÉGEP MARIE-VICTORIN, *La réussite en français des allophones au collégial : constat, problématique et solutions*, Montréal, 2000, 313 p.

COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO, *Rénover ensemble l'enseignement supérieur*, Document d'animation sur la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, Ottawa, 2001. [Fiches thématiques]

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Des catalyseurs de l'innovation, les centres de transfert et leur financement*, Québec, 2000, 110 p.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La culture scientifique et technique au Québec : bilan*, Québec, 2002, 215 p.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Pour des régions innovantes*, Rapport de conjoncture 2001, Québec, 2001, 263 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Des nouvelles d'elles. Les jeunes femmes du Québec*, Document d'information sur les jeunes Québécoises de 15 à 29 ans, Québec, 2002, 97 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, « Jeunesse d'aujourd'hui », Numéro spécial : Tribune Jeunes, *La Gazette des femmes*, Vol. 22, N° 6, Québec, mars-avril 2001, 50 p.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, *Y'a pus d'avenir ici. L'exode des jeunes vers les centres urbains*, Québec, 1997, 107 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Au collégial, l'orientation au cœur de la réussite*, Québec, 2002, 124 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Des conditions de réussite au collégial. Réflexion à partir de points de vue étudiants*, Québec, 1995, 124 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Éducation et nouvelles technologies. Pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage*, Rapport annuel 1999-2000 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, octobre 2000, 181 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Éduquer à la citoyenneté*, Rapport annuel 1997-1998 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, 1998, 110 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement*, Québec, décembre 1997, 106 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu*, Québec, mai 2000, 102 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *La gouverne de l'éducation, logique marchande ou processus politique?*, Rapport annuel 2000-2001 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, 2001, 97 p.

DAVIES, Gordon K., *Créer une demande où le besoin existe*, Exposé thématique présenté à l'occasion de la Conférence générale IMHE, Organisation de coopération et de développement économiques, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Paris, 11-13 septembre 2000, 4 p.

DELORS, Jacques, « Former les acteurs du futur », *Le Courrier de l'Unesco*, Dossier « Une éducation pour le 21^e siècle », Paris, avril 1994, p. 6-11.

DUMONT, Fernand et Yves MARTIN (sous la direction de), *L'éducation 25 ans plus tard! Et après?*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1990, 432 p.

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE, *Le changement de génération chez le personnel des cégeps : un état de la question*, Étude réalisée à la demande de la Fédération des cégeps par M. Jean-Raymond Marcoux, Montréal, septembre 2002.

EMPLOI-QUÉBEC, *L'emploi au Québec en bref*, Bulletin mensuel, Vol. 17, N° 3, mars 2001, 29 p.

EMPLOI-QUÉBEC, « Les Indicateurs du CETECH », *Revue du nouveau marché du travail*, Vol. 2, N° 2, Centre d'étude sur l'emploi et la technologie, automne 2002, 29 p.

EMPLOI-QUÉBEC et COMITÉ NATIONAL DES SERVICES AUX ENTREPRISES DES CÉGEPS ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES, *L'apprentissage virtuel au Québec*, Montréal, février 2002, 39 p.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *La réussite et la diplomation au collégial. Des chiffres et des engagements*, Montréal, 1999, 136 p.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *L'enseignement collégial vu par des étudiants*, Rapport de groupes de discussion sur l'enseignement collégial, Montréal, octobre 2000, 17 p.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Les cégeps, une présence essentielle pour la société québécoise*, Mémoire présenté à la commission parlementaire sur l'enseignement collégial, Montréal, 1992, 96 p.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Mémoire en réaction au projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, Montréal, 2001, 26 p.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Miser sur la formation technique. État de la situation et plan stratégique de développement*, Montréal, 1998, 76 p.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Pour une culture de l'éducation*, Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation, Montréal, 1995, 48 p.

FÉDÉRATION DES CÉGEPs, FÉDÉRATION AUTONOME DU COLLÉGIAL, FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE CÉGEP, FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC, *De techniques et d'avenir*, Actes du forum sur la formation technique tenu les 10 et 11 janvier 2002, Montréal, 2002, 93 p.

FÉDÉRATION DES CÉGEPs ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public. État de situation et voies de solutions*, Québec, avril 2002, 25 p.

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE COLLÉGIALE DU QUÉBEC, *Avis portant sur les fluctuations de clientèle dans le secteur de l'éducation*, Montréal, septembre 2002, 11 p.

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE COLLÉGIALE DU QUÉBEC, *Baisse de clientèle dans les cégeps de région*, Avis présenté au comité mixte ministère de l'Éducation-Fédération des cégeps sur la baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public, Montréal, décembre 2001, 13 p.

GAUTHIER, Madeleine, Marc MOLGAT, Serge CÔTÉ et al., Groupe de recherche sur la migration des jeunes, Institut national de la recherche scientifique/Urbanisation, Culture et Société, *La migration des jeunes au Québec, Résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*, 2^e édition revue et corrigée, Montréal, octobre 2001, 113 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Apprendre tout au long de la vie, Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, 40 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Apprendre tout au long de la vie, Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, 2002, 43 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participantes et participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse*, Québec, février 2000, 6 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Horizon 2005, Prospérité et qualité de vie, Plan d'action pour un Québec meilleur*, Québec, novembre 2002, 48 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Horizon 2005. Un Québec fort de ses régions, Plan d'action Québec-Régions*, Québec, novembre 2002, 69 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *La jeunesse au cœur du Québec*, Politique québécoise de la jeunesse, Québec, 2001, 67 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *La volonté d'agir, la force de réussir*, Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Québec, juin 2002, 57 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Québec, 2001, 298 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, L.R.Q., c. C-29, dernière mise à jour en septembre 2000.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Politique nationale de la ruralité. Une vision d'avenir*, Québec, 2001, 73 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Relever les défis de l'emploi, Parfaire le savoir et la formation, Élargir notre ouverture sur le monde, Promouvoir une société équitable*, Rapports des chantiers du Sommet du Québec et de la jeunesse, Québec, 2000. [Fiches thématiques]

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Savoir changer le monde*, Politique québécoise de la science et de l'innovation, Québec, 2001, 169 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Une école d'avenir*, Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, Québec, 1998, 42 p.

HAUG, Guy, *L'esprit d'entreprise à l'université et la convergence des réformes préconisées à Bologne : enjeux nouveaux et nouvelles possibilités*, Exposé thématique présenté à l'occasion de la Conférence générale IMHE, Organisation de coopération et de développement économiques, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Paris, 11-13 septembre 2000, 6 p.

HÉMOND, Éline, « Attention! Jeunes au travail! Millénaire en construction », *Réseau*, Université du Québec, Québec, hiver 2001, p. 13-19.

INCHAUSPÉ, Paul, *La formation à distance : enjeux et perspectives*, Allocution prononcée à l'occasion du Séminaire sur la formation à distance organisé par Cégep@distance, Montréal, avril 2001, 18 p. [En ligne] www.cegepadistance.ca

INCHAUSPÉ, Paul, *L'avenir du cégep*, Éditions Liber, Montréal, 1992, 208 p.

JULIEN, Caroline, « Le collégial, dans les plates-bandes des universités? », Association francophone pour le savoir (ACFAS), *Découvrir*, Vol. 23, N° 3, Montréal, mai-juin 2002, p. 54-61.

LESSARD, Claude, *L'obligation de résultats en éducation : de quoi s'agit-il?*, Conférence prononcée à l'occasion du colloque international sur l'obligation de résultats dans le cadre des Entretiens Jacques-Cartier 2000, Montréal, octobre 2000, 25 p.

LEVINE, Arthur E., « The Future of Colleges : Nine Inevitable Changes », *The Chronicle Review*, 27 octobre 2000, 10 p. [En ligne] www.chronicle.com

LUCIER, Pierre, « La ZLEA et l'enseignement supérieur : mythes et réalités », Article paru dans *Le Devoir*, 19 avril 2001.

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS, *Portails et voies d'accès. Examen du système d'éducation postsecondaire en Ontario*, Rapport du Groupe d'étude sur l'investissement au service des étudiantes et étudiants, Toronto, février 2001, 105 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, « Indicateurs de cheminement des étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat dans les universités québécoises », *Bulletin statistique de l'éducation*, N° 23, Québec, avril 2002, 16 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, « La scolarisation au Québec et dans les pays de l'OCDE en 1995-1996 », *Bulletin statistique de l'éducation*, N° 13, Québec, novembre 1999, 6 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Direction des statistiques et des études quantitatives, Fichier CHESCO, version 2002, septembre 2002.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Direction des statistiques et des études quantitatives, Système prévisionnel SIPEEC, mars 2002.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon le groupe d'âge, le type de formation, le type de programme et le sexe, de 1997 à 2001*, Statistiques de l'éducation 1997-2001. [En ligne] www.meq.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Indicateurs de l'éducation*, Édition 2002, Québec, 2002, 140 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La formation professionnelle chez les jeunes : un défi à relever*, Rapport du groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle des jeunes au secondaire et de la formation technique, Québec, août 1995, 90 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La formation technique au collégial : les employeurs se prononcent*, Québec, 1998, 90 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La relance au collégial en formation technique, situation au 31 mars 2001*, Québec, 2002, 40 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'école, tout un programme*, Énoncé de politique éducative, Québec, 1997, 40 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Lire, écrire, communiquer... réussir!*, Plan d'action pour la valorisation du français, langue d'enseignement, Québec, 2001, 16 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique québécoise de financement des universités*, Québec, 2000, 19 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Pour mieux assurer notre avenir collectif*, Politique québécoise à l'égard des universités, Québec, 2000, 37 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Prendre le virage du succès*, Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, Québec, 1997, 55 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, Québec, 1996, 90 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Stratégie pour l'internationalisation de l'éducation québécoise*, Québec, 2002, 32 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Système SPOC*, Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux, 2000-2001.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE, *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle. L'enseignement collégial québécois : orientations d'avenir et mesures de renouveau*, Québec, avril 1993, 39 p.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE), *Analyse des politiques d'éducation. Enseignement et compétences*, Paris, 2001, 170 p.

POLÈSE, Mario et Richard SHEARMUR, avec la collaboration de Pierre-Marcel Desjardins et de Marc Johnson, *La périphérie face à l'économie du savoir. La dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique*, Institut national de la recherche scientifique/Urbanisation, Culture et Société, et Institut canadien de recherche sur le développement régional, Montréal, 2002, 237 p.

Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Les structures pédagogiques du système scolaire*, tome II, mai 1965, 404 p.

RÉSEAU DES CENTRES D'ÉDUCATION CANADIENS, « The Value of International Students », *Perspectives*, Ottawa, 2001, 36 p.

REVUE COMMERCE, « L'année de tous les projets », Hors série, Montréal, juin-juillet 2002, 134 p.

SALMI, Jamil, *L'enseignement tertiaire au XXI^e siècle : enjeux et perspectives*, Exposé thématique présenté à l'occasion de la Conférence générale IMHE, Organisation de coopération et de développement économiques, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Paris, 11-13 septembre 2000, 21 p.

SERVICE RÉGIONAL D'ADMISSION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, *Données réseau 2002-2003 de l'enquête « Aide-nous à te connaître »*, Montréal, 2002, 45 p.

STATISTIQUE CANADA et DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA, *Un rapport sur l'éducation et la formation des adultes au Canada. Apprentissage et réussite*, Ottawa, mai 2001, 104 p.

UNESCO, *Éducation et formation tout au long de la vie : un pont vers l'avenir, Recommandations*, 2^e Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel, Séoul, 26-30 avril 1999, 16 p.

UNESCO, *L'enseignement supérieur au XXI^e siècle. Vision et actions*, Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, Vol. 1, Rapport final, Paris, 5-9 octobre 1998, 38 p.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, *Bâtir notre avenir*, Document de réflexion sur l'Université du Québec, Québec, septembre 2001, 23 p.

UNIVERSITÉ MCGILL, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, UNIVERSITÉ CONCORDIA ET UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, *Fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation*, Mémoire déposé à la Commission de l'éducation, Montréal, septembre 2002, 16 p.

VINCENS, Jean, « Dynamique de l'éducation et systèmes éducatifs », *Revue européenne Formation professionnelle*, N° 25, Belgique, janvier-avril 2002, p. 9-26.

WILSON, Cynthia D., Cindy L. MILES, Ronald L. BAKER et R. Laurence SCHOENBERGER, *Learning Outcomes For The 21st Century : Report of a Community College Study*, League for Innovation in the Community College, Californie, février 2002, 68 p.

Fédération
© des
cégeps

Les cégeps. Exigeants, parce que le monde l'est.

500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : (514) 381-8631
Télécopieur : (514) 381-2263
www.fedeccegeps.qc.ca